

ARRIVEE

24 AOUT 2017

S.A.P.

académie
Amiens

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme
éducation
nationale



Amiens, le 6 juillet 2017

L'inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale de la Somme

à

Monsieur le Préfet de la Somme
Centre Administratif Départemental
Direction départementale des territoires et de la
mer
Service aménagement du territoire et urbanisme
Bureau de la planification des territoires
1 boulevard du port
80 026 AMIENS cedex 1

Rectorat

Division de l'Organisation
Scolaire

DOS 2

Premier degré

PLU année 2016 -2017

Dossier suivi par
Lise GIRAN
Virginie LEGENDRE

Tél . 03 22 71 25 26
Fax. 03 22 82 37 28

Mél. ce.dos@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

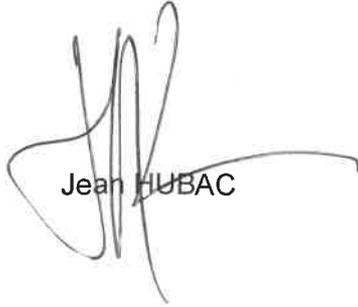
Horaires d'ouverture :
De 8h00 à 18h00, du lundi
au vendredi

Objet : Elaboration de PLU de la commune de Boves

Réf : votre courrier en date du 31 mai 2017

Par courrier cité en référence, vous me demandez de vous faire connaître mon avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boves.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette procédure n'a pas d'impact significatif sur les trois années à venir. Une augmentation de la population scolaire est envisageable. La mairie dispose des structures nécessaires pour pallier ce besoin : une classe disponible en maternelle et une classe disponible en élémentaire.


Jean HUBAC

GÉORISQUES BASIAS- Sites industriels

Mieux connaître les risques sur le territoire

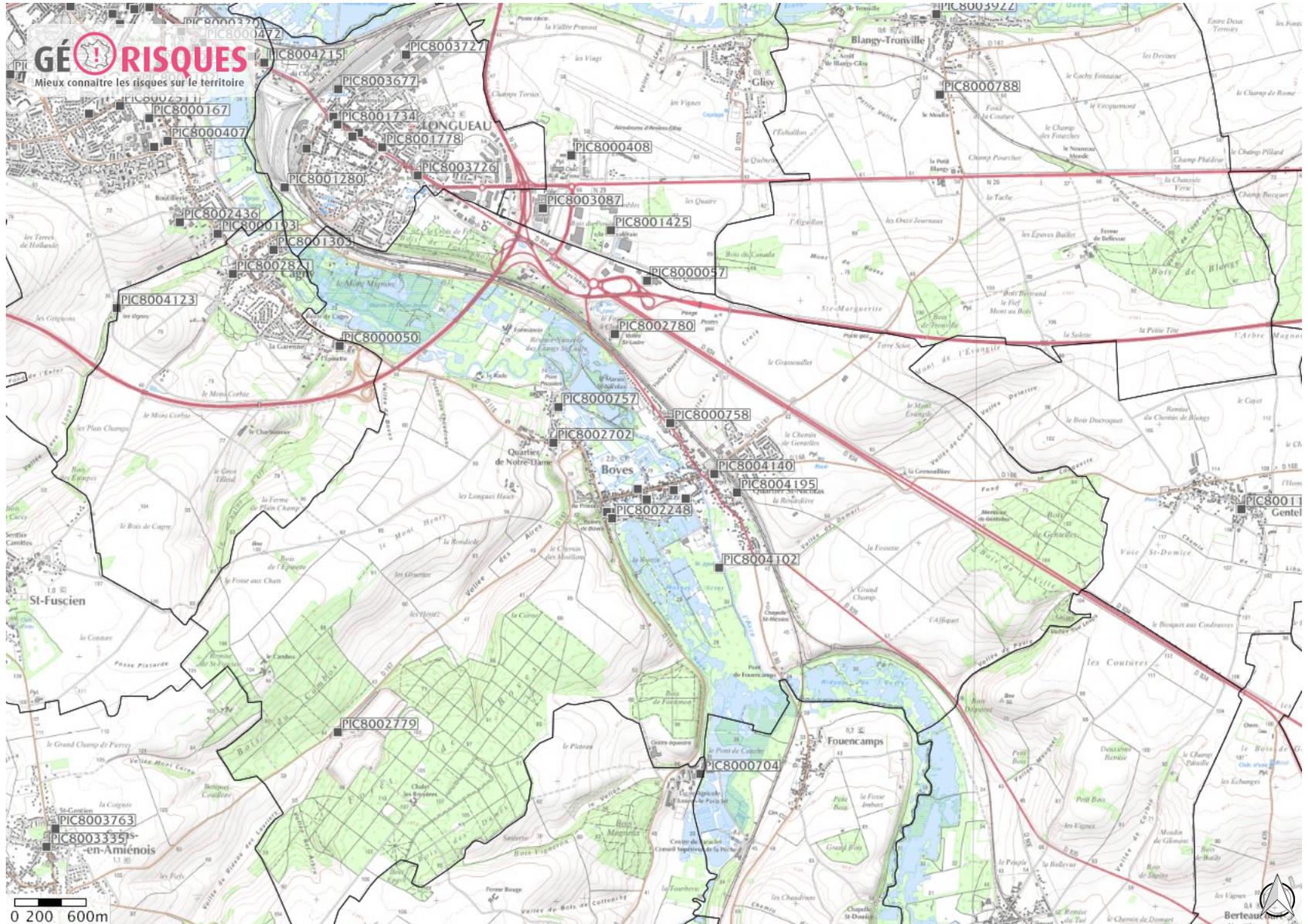


Anciens sites industriels et activités de service

■ Sites Basias (XY du centre du

Limites des communes

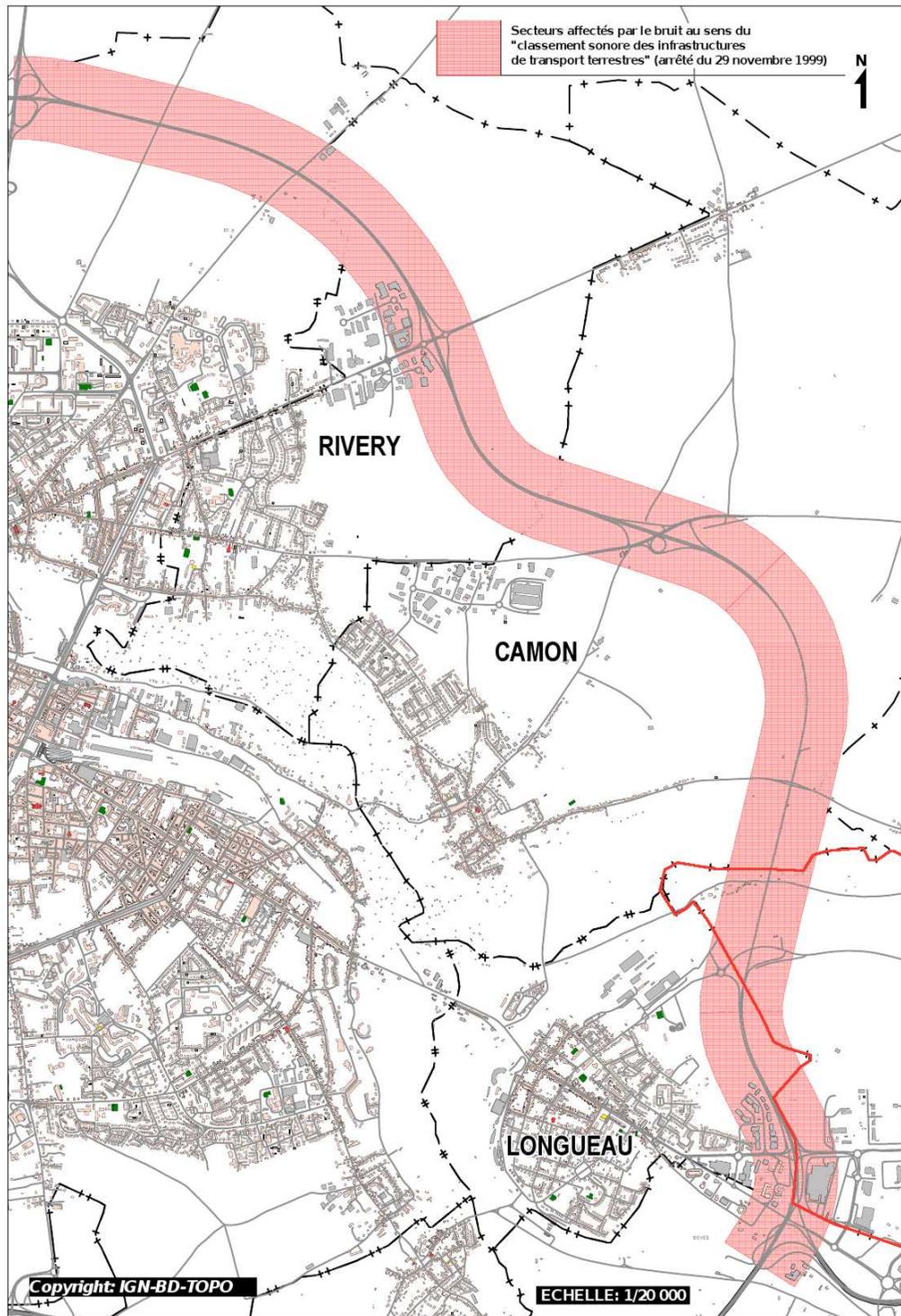
— Limite de commune

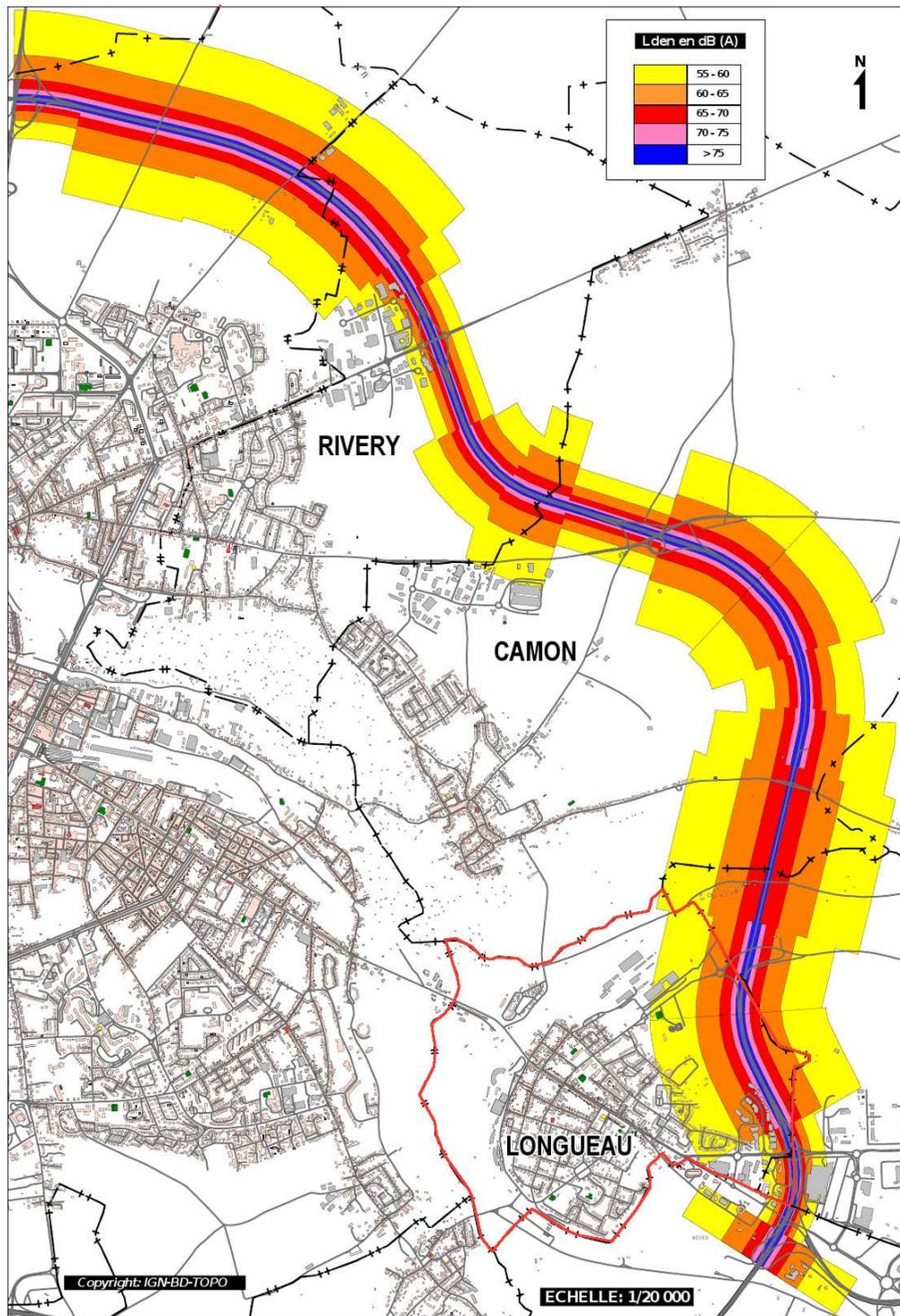


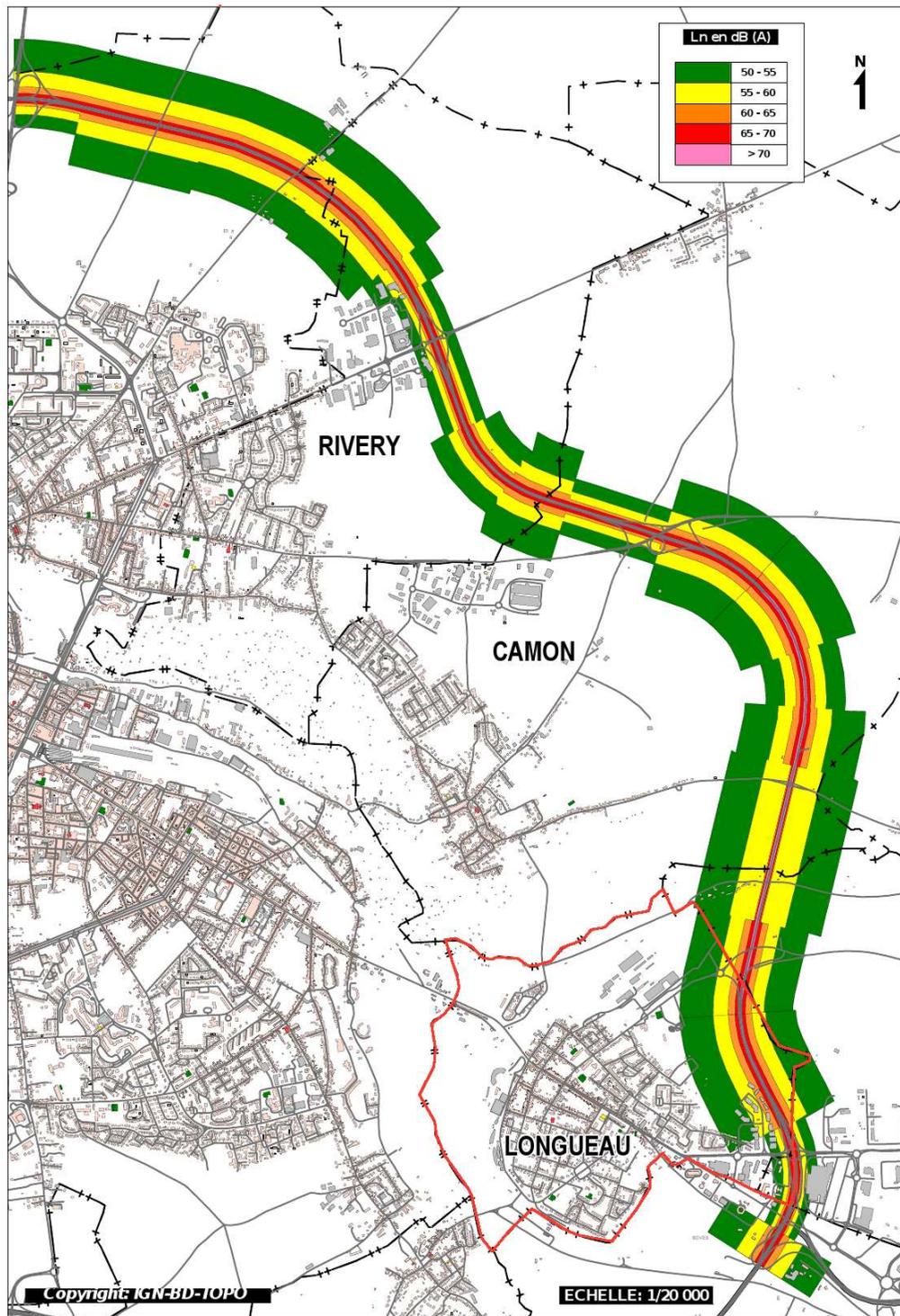
1 : 100 000

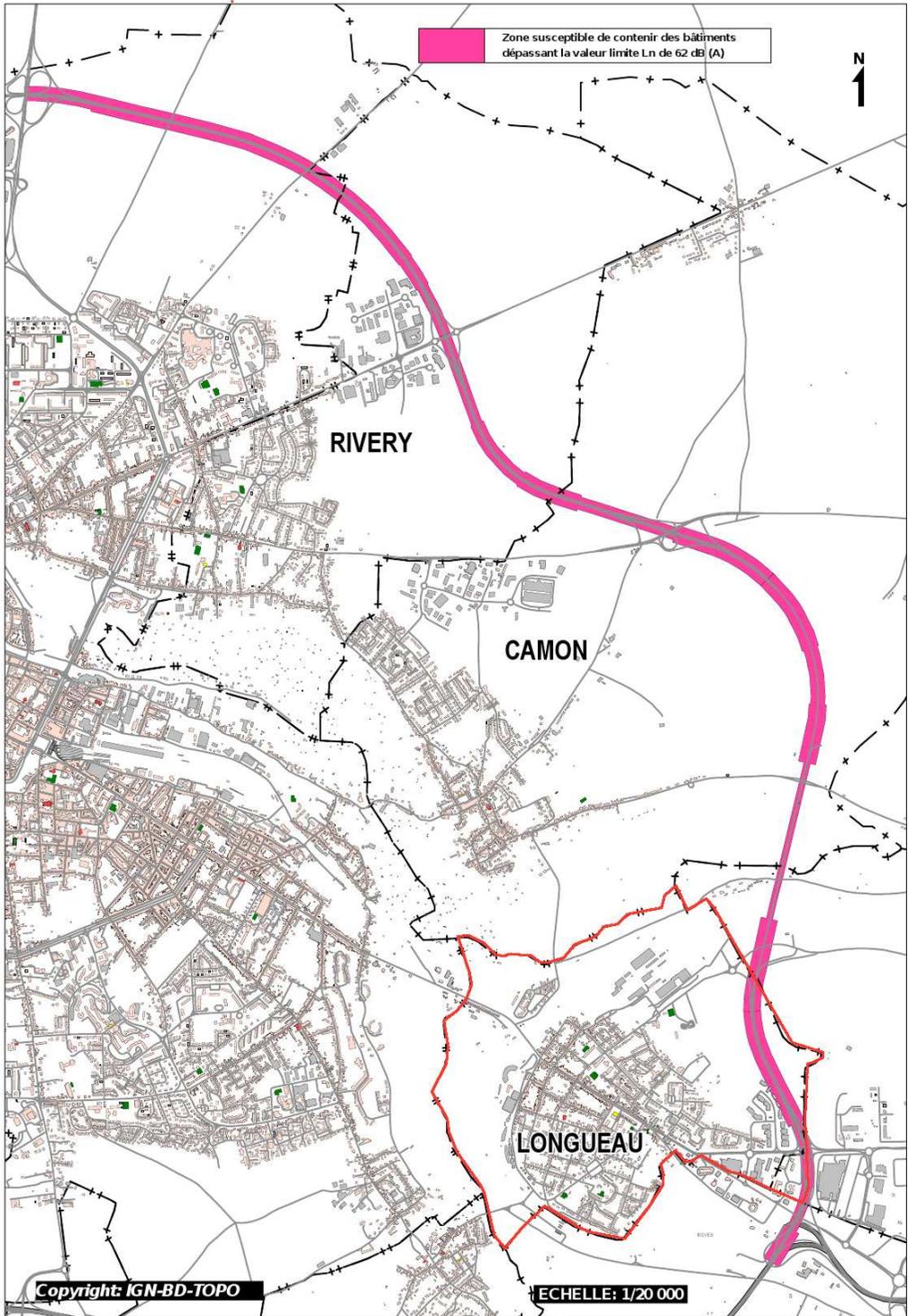
Commune de BOVES

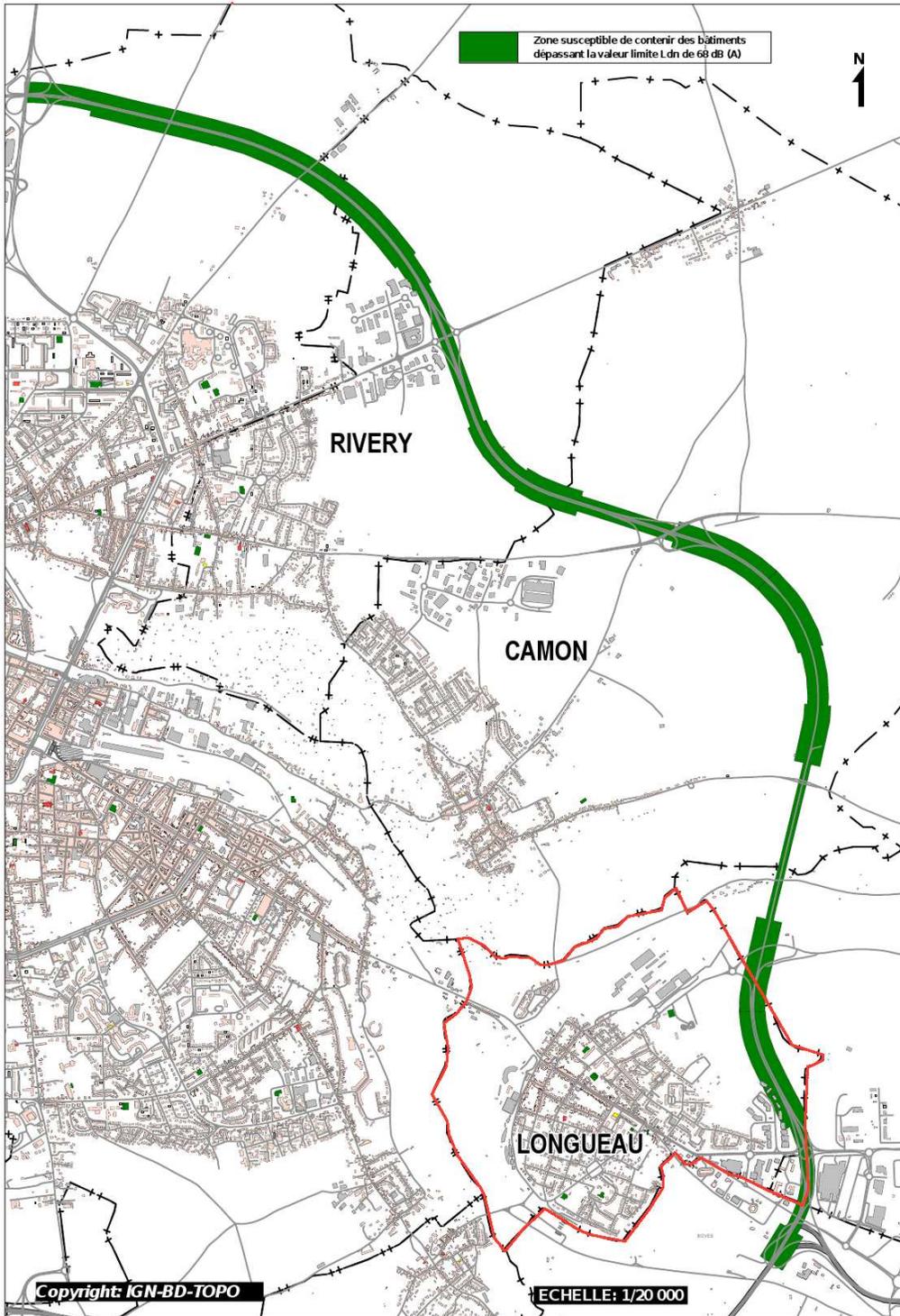
Cartographie des bruits routiers et autoroutiers

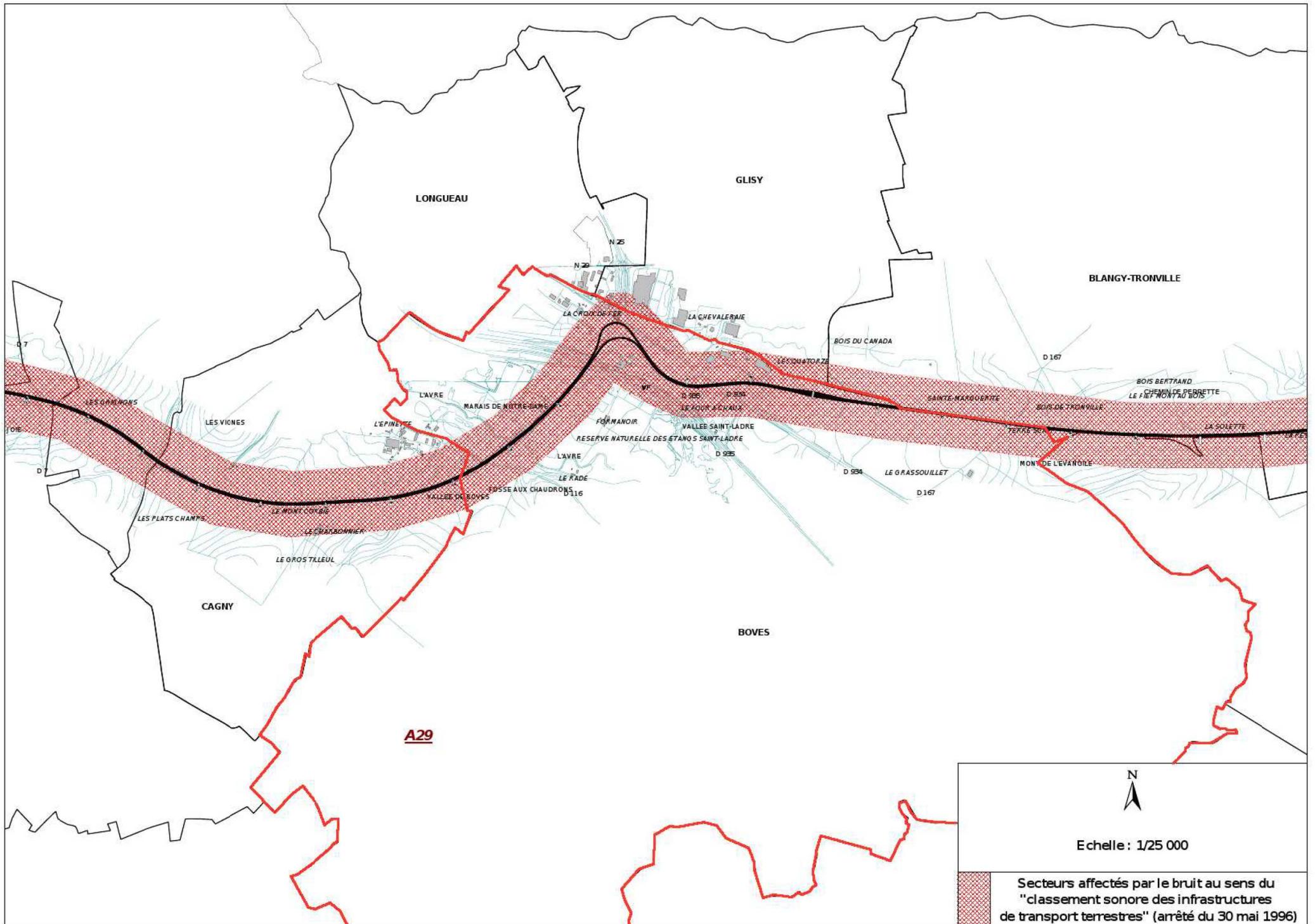








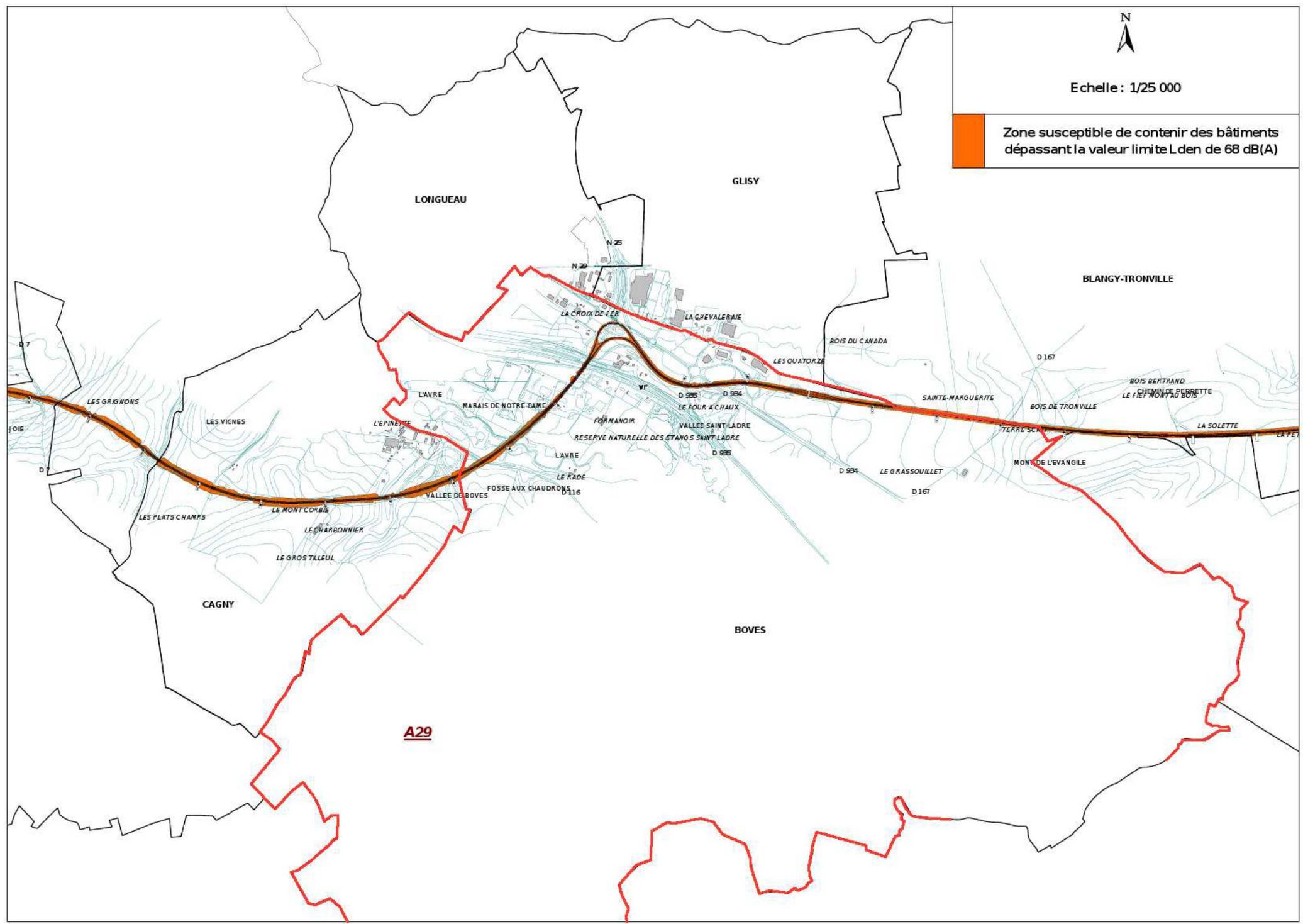




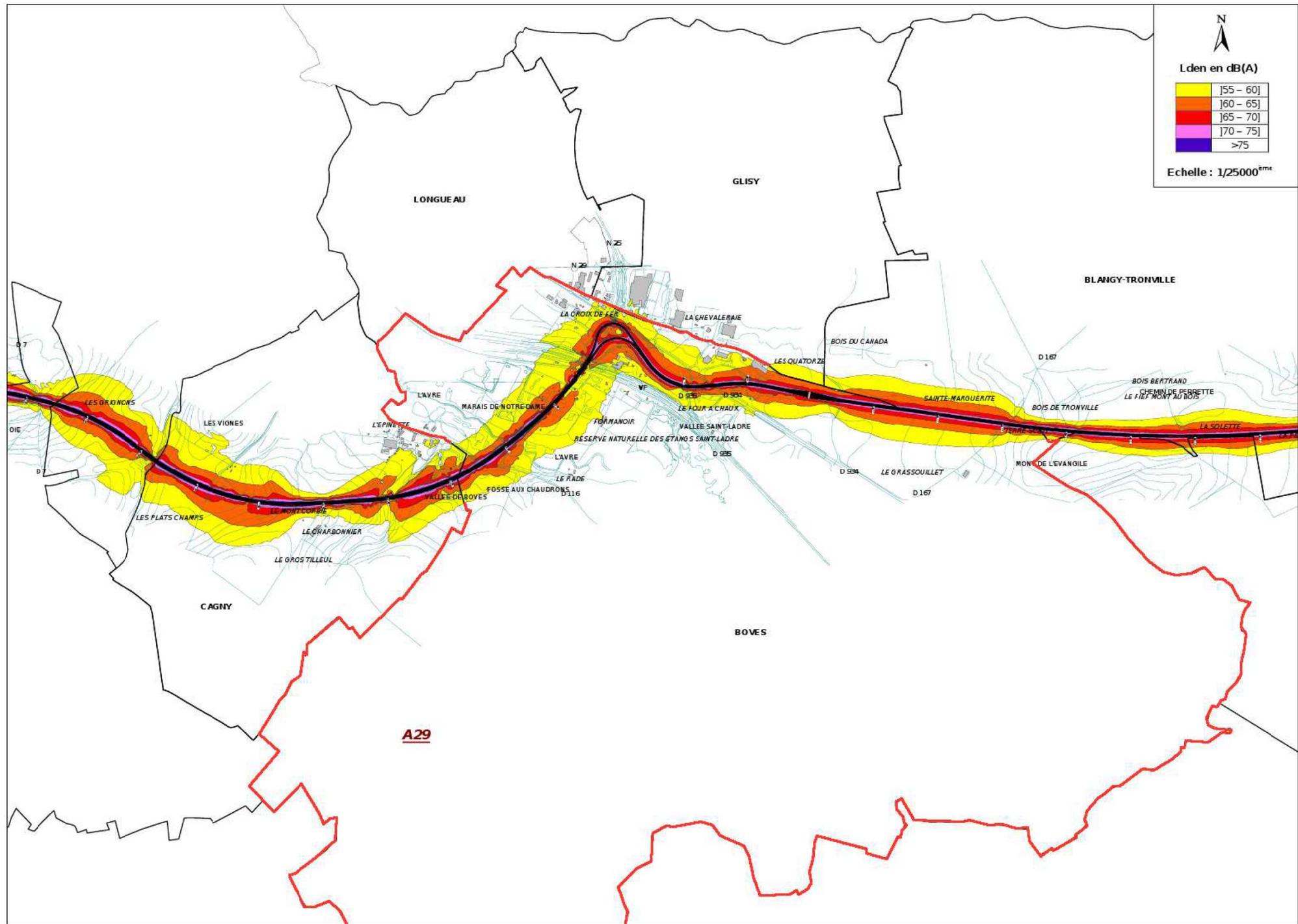


Echelle : 1/25 000

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite Lden de 68 dB(A)



A29



MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le **02 JUIN 2017**
N° *Soud 25* /DEF/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme.

OBJET : Boves (80) – POS/PLU.

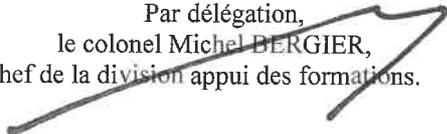
RÉFÉRENCE : Lettre du 31 mai 2017.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Boves les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son POS et à l'élaboration de son PLU.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Cependant, ce dernier est grevé par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien Le Gros Chêne à Pozières cote 162, créée par le décret du 27/11/1989 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – BP 70023 – 57044 Metz cedex 1.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,
le colonel Michel BERGIER,
chef de la division appui des formations.



COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil
DIRISI Metz

commune de Boves

	Année 2010	Année 2000	Année 1988
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	11	12	23
Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail agricole	12	13	27
Superficie agricole utilisée en hectare	971	907	1 068
Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	164	190	401
Superficie en terres labourables en hectares	908	855	986
Superficie toujours en herbe en hectares	63	53	82

Localisation : les données se rapportent aux exploitations ayant leur siège sur la zone considérée.

Géographie : les données sont présentées selon la géographie 2010. En cas de fusion de communes entre deux recensements, les données communales ont été reconstituées par somme des données antérieures des communes fusionnées. En cas de scission de commune, les données ne sont pas comparables. Les cas de modification sont signalés dans la colonne modification.

Champ : ensemble des exploitations hors structures collectives.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Superficie agricole utilisée : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

Superficie en terres labourables : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

Superficie toujours en herbe : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale des affaires
culturelles Hauts-de-France
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Somme

Dossier suivi par : Arnaud EVAIN
arnaud.evain@culture.gouv.fr
tél : 03 22 22 25 17

chrono arrivée : 152
références : AE/AE/123/2017
Boves_PLU_PAC_20juin17
vos réf. :

Amiens, le 20 juin 2017

Le chef de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine de la Somme

à

D.D.T.M. de la Somme
Service aménagement et prospective
Bureau des politiques de l'aménagement durable
A l'attention de Madame Sonia DOUAY
Centre administratif départemental
1, boulevard du port
BP 92612
80 026 AMIENS cedex 1

ARRIVEE

26 JUIN 2017

S.A.P.

Objet : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boves
Porter à connaissance

En réponse à votre courrier du 31 mai dernier, sur le territoire de la commune de Boves, je porte à votre connaissance les informations ci-après :

• Monuments Historiques :



Les restes du château de Boves sont inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté du 4 mars 1926. Seuls deux énormes pans de murs d'un donjon au sommet d'une motte subsistent d'un des plus puissants châteaux forts du XIIème siècle de l'Amiénois.



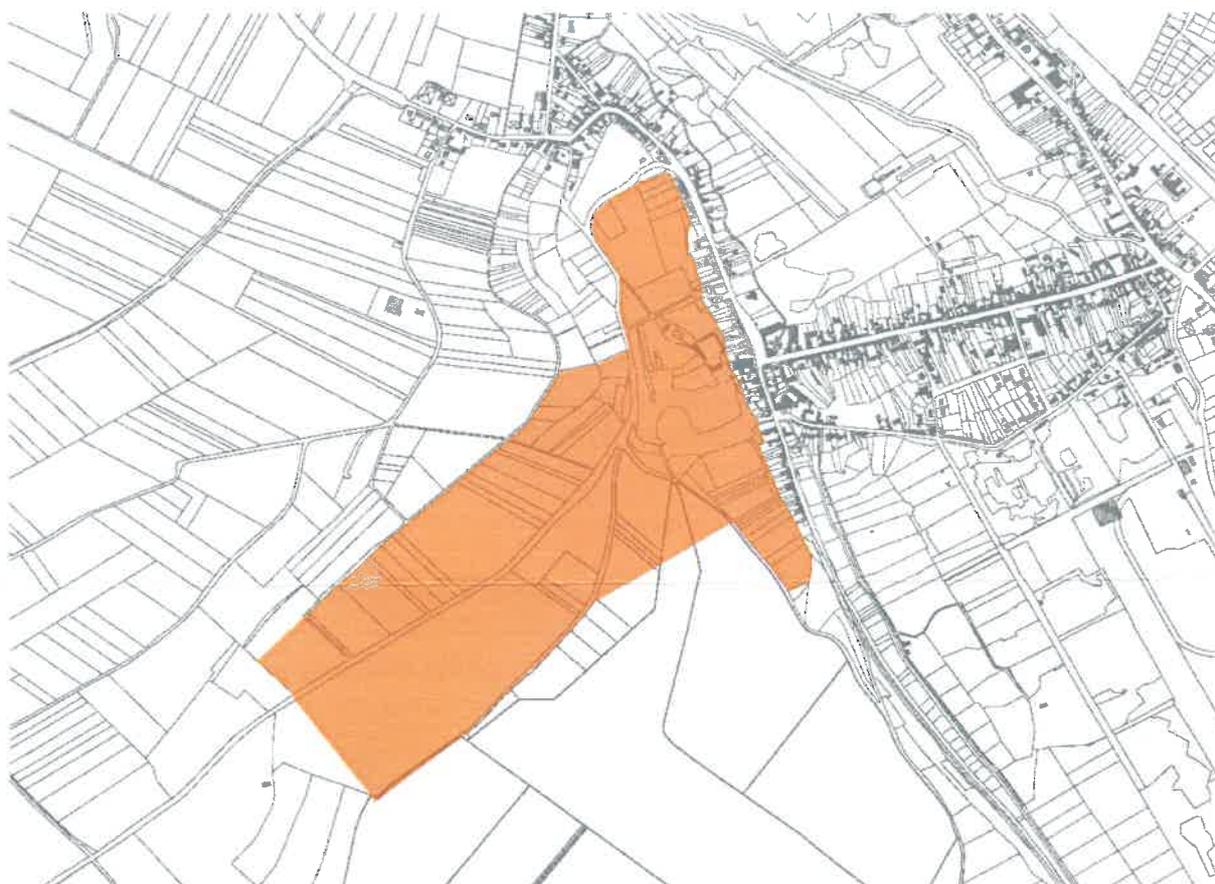
Les façades et les toitures de l'église sont inscrites au titre des Monuments Historiques, par arrêté du 29 octobre 1975. La caractéristique de l'église de Boves est son plan qui est celui d'un temple grec dont la double colonnade est d'ordre dorique. L'intérieur présente trois grandes travées éclairées par des baies latérales en hémicycle. La première pierre a été posée le 6 juin 1808 mais diverses circonstances en ont retardé la réalisation jusqu'en 1818.

- Abords des Monuments Historiques :

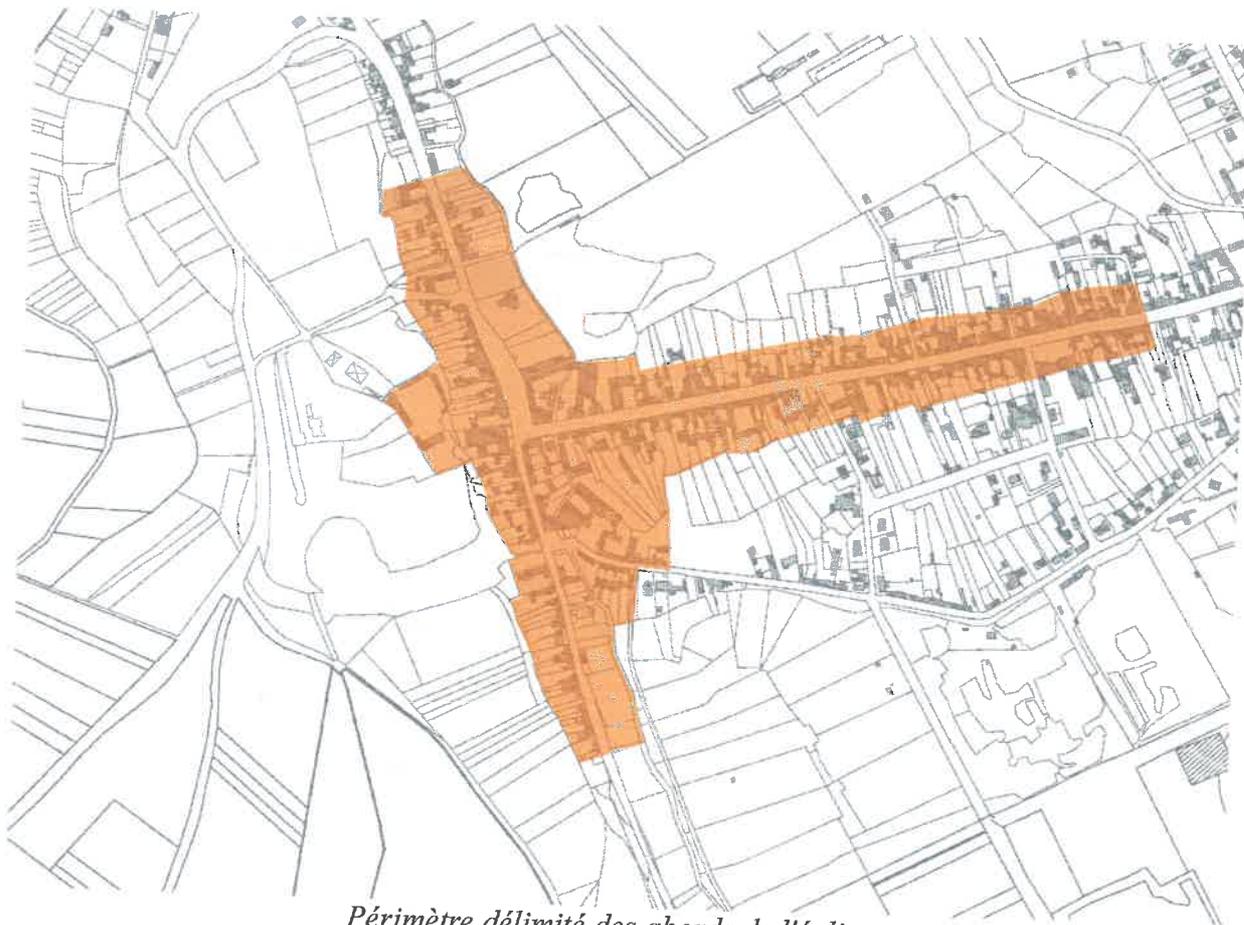
Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Aussi, la loi institue une servitude de protection de leurs abords.

Les vestiges du château et l'église de Boves sont entourés chacun d'un périmètre délimité des abords créés le 29 mars 2012.

Dans les périmètres délimités des abords de monuments historiques, le critère de (co)visibilité ne s'applique pas. Tous les travaux sur un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des périmètres délimités des abords, sont soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.



Périmètre délimité des abords des restes du château



Périmètre délimité des abords de l'église

- Protection du patrimoine :

Au regard de la qualité patrimoniale et paysagère du territoire, le règlement, en application de l'article L.151-19, pourra identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration.

- Préconisations :

Afin de contribuer à la qualité du patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune, le plan local d'urbanisme visera à :

- ✓ Préserver le bâti à l'alignement qui structure le centre ancien.
- ✓ Identifier et protéger les petites fenêtres situées entre le plancher des combles et l'égout de toiture qui sont les traces de l'activité disparue de blanchissement de textile.
- ✓ Encourager la restauration du bâti ancien et l'insertion des nouvelles constructions dans le respect des matériaux traditionnels dans la zone ancienne.
- ✓ Conserver les porches anciens et la composition verticale des ouvertures dans la zone d'habitat traditionnel.
- ✓ Souligner la longue perspective sur l'église depuis la rue Victor Hugo.
- ✓ Maintenir le caractère isolé et dominant du site du château.

- Association :

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine demande à être associée à la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Boves.

Le chef de l'U.D.A.P. de la Somme
Architecte des Bâiments de France



Antoine PAOLETTI



PREFET DE LA REGION PICARDIE

Amiens, le

23 FEV. 2012

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Le Préfet de la Région Picardie,
Préfet de la Somme

à

Monsieur le Maire de Boves

S/c de Monsieur le secrétaire général
de la préfecture de la Somme

OBJET : Zonage archéologique

PJ : 1 arrêté
1 plan

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de zonage archéologique pris pour la commune de Boves, conformément aux dispositions du code du patrimoine, relatif à l'archéologie préventive.

Cet arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme doit faire l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois à compter du jour où il a été reçu. Il est tenu à la disposition du public en Préfecture et en Mairie. Il détermine, en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, les zones ou seuils selon lesquels les demandes de permis de construire, permis de démolir, autorisations d'installations et travaux divers devront être transmis au préfet de région (direction régionale des affaires culturelles de Picardie, service régional de l'archéologie, cellule urbanisme, 5 Rue Henri Daussy 80044 Amiens cedex 1).

Il convient de rappeler que les opérations d'aménagement de types ZAC, opérations de lotissement, travaux soumis à étude d'impact et travaux pour les immeubles classés au titre des Monuments Historiques, font l'objet d'une saisine systématique selon les dispositions de l'article 4 du décret précité.

Si les aménagements sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique, je pourrais prescrire des mesures de détection, et le cas échéant de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique conformément au livre V du Code du Patrimoine.

Pour toute information supplémentaire que vous jugeriez utile, je vous invite à prendre contact avec le Service Régional de l'Archéologie, 5 rue Henri Daussy 80044 AMIENS Cedex (tél. : 03.22.97.33.45).

Le Préfet de Région


Michel DELPUECH



PREFET DE LA RÉGION PICARDIE

Le Préfet de la Région Picardie
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, notamment ses articles R.522-4 et R.522-5 prévoyant la possibilité de définir, dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale, des zones de présomption de prescriptions archéologiques, préalablement à la réalisation de projets d'aménagement affectant le sous-sol,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.121-2 relatif au porter à la connaissance des informations dont dispose l'Etat notamment en matière d'inventaire du patrimoine culturel, et R.442-3-1 relatif à la déclaration préalable de travaux,

VU le code du patrimoine, et notamment ses articles R.522-3 et R.522-4 précisant les conditions de communication des éléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique aux autorités administratives chargées de l'élaboration des documents d'urbanisme ou de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter le patrimoine archéologique,

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique en date des 19, 20 et 21 septembre 2011 sur le zonage archéologique objet du présent arrêté,

CONSIDERANT que l'évolution de la législation et de la réglementation en matière d'archéologie préventive nécessite de mettre à jour les précédentes dispositions régionales relatives à la transmission des dossiers de demandes d'aménagement, notamment les arrêtés fixant les seuils et surfaces de saisine du préfet de région,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les zones définies dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique nationale sur la commune de Boves (Somme) sont indiquées sur la liste en annexe du présent arrêté et délimitées sur le plan en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les projets d'aménagement entrant dans le champ de l'article R.523-4 du code du patrimoine doivent faire l'objet d'une saisine du préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles – service régional de l'archéologie – 5, rue Henri Daussy 80044 Amiens cedex 1) au-dessus des seuils d'emprise au sol des travaux indiqués en légende du plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : En application de l'article R.522-4 du code du patrimoine, le zonage archéologique de la commune de Boves (plan et liste, annexés au présent arrêté) sera transmis au maire par le préfet de département, dans le cadre de la procédure du porter à la connaissance, afin d'être joint au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

ARTICLE 4 : En application de l'article R.523-6 du code du patrimoine susvisé, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la somme. Une copie de l'arrêté sera adressée par le Préfet de département au maire de la commune de Boves

Fait à Amiens, le

23 FEV. 2012

Le Préfet de Région
Michel DELPUECH



Annexe : liste des zones archéologiques

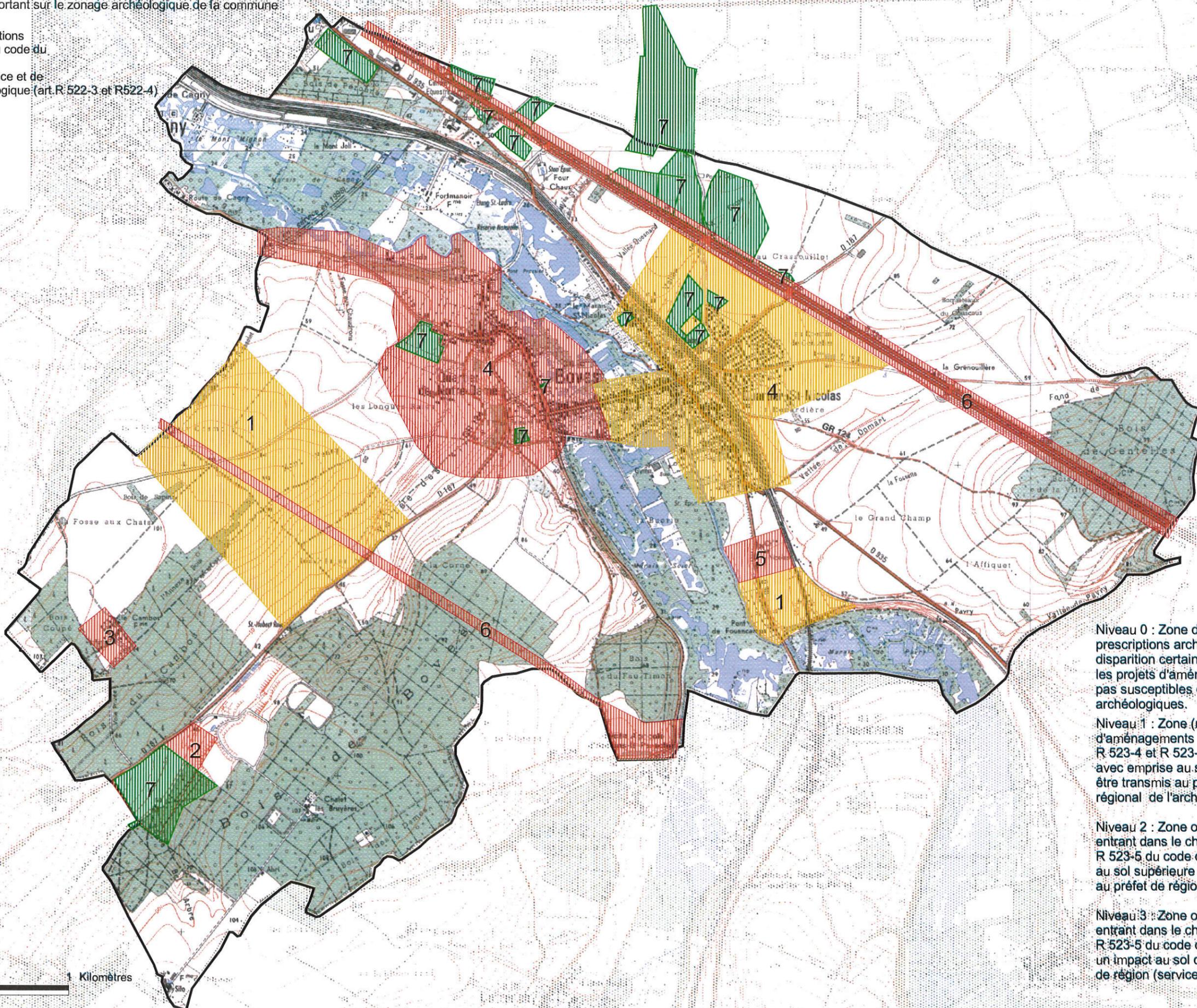
**Liste des zones de sensibilité archéologique
Commune de Boves (80)**

- 1 occupation de divers périodes
- 2 occupation protohistorique
- 3 occupation d'époque romaine
- 4 occupation médiévale (agglomération)
- 5 édifice religieux (chapelle)
- 6 voie ancienne
- 7 diagnostic archéologique

Éléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique Commune de Boves (80)

Carte accompagnant un arrêté portant sur le zonage archéologique de la commune

Zones de présomption de prescriptions archéologiques (articles L522-5 du code du patrimoine)
Éléments généraux de connaissance et de localisation du patrimoine archéologique (art. R 522-3 et R522-4)



Niveau 0 : Zone de non présomption de prescriptions archéologiques : absence ou disparition certaines de vestiges archéologiques; les projets d'aménagement sur cette zone ne sont pas susceptibles de faire l'objet de prescriptions archéologiques.

Niveau 1 : Zone (non hachurée) où les projets d'aménagements entrant dans le champ des articles R 523-4 et R 523-5 du code du patrimoine et avec emprise au sol supérieure à 5000 m² doivent être transmis au préfet de région (service régional de l'archéologie)

Niveau 2 : Zone où les projets d'aménagements entrant dans le champ des articles R 523-4 et R 523-5 du code du patrimoine et avec emprise au sol supérieure à 2000 m² doivent être transmis au préfet de région (service régional de l'archéologie)

Niveau 3 : Zone où les projets d'aménagements entrant dans le champ des articles R 523-4 et R 523-5 du code du patrimoine et entraînant un impact au sol doivent être transmis au préfet de région (service régional de l'archéologie)





INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME
Service aménagement de prospective
Centre administratif départemental
1, Boulevard du Port – B.P. 92612
80026 AMIENS CEDEX 1

Epernay, le 1^{er} juin 2017

Dossier suivi par Catherine MONNIER
Nos Réf. : OR/CM/DB 17.447
Vos Réf. : affaire suivie par S. DOUAY
Objet : PLU

L'INAO fait suite à votre correspondance du 31 mai 2017 où vous nous informez que la commune de Boves a prescrit la révision de son Plan d'occupation des sols par l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme.

Cette commune n'est incluse dans aucune aire géographique d'Appellation d'origine ou d'Indication géographique protégée.

L'INAO ne souhaite pas être associé ou consulté sur l'élaboration du document d'urbanisme.

Le Délégué Territorial,

Olivier RUSSEIL

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est

SITE D'EPERNAY

43ter, Rue des Forges

51200 EPERNAY

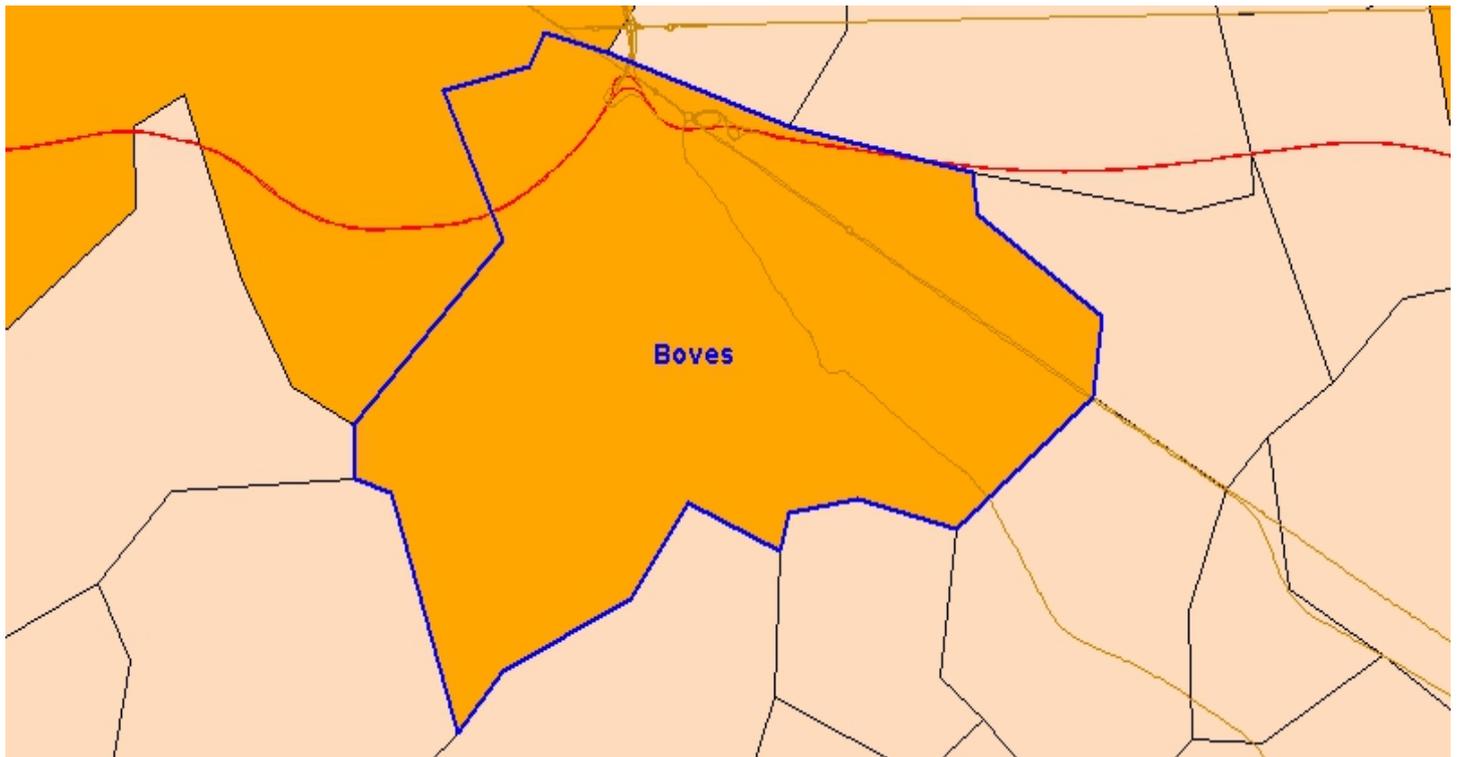
TEL : 03 26 55 95 00 - TELECOPIE : 03 26 54 48 98

www.inao.gouv.fr

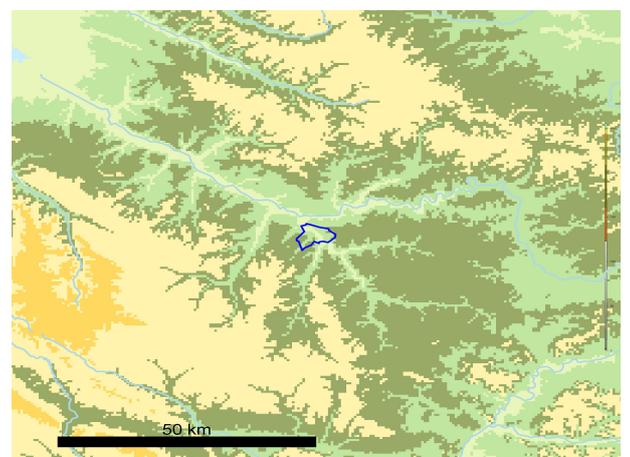
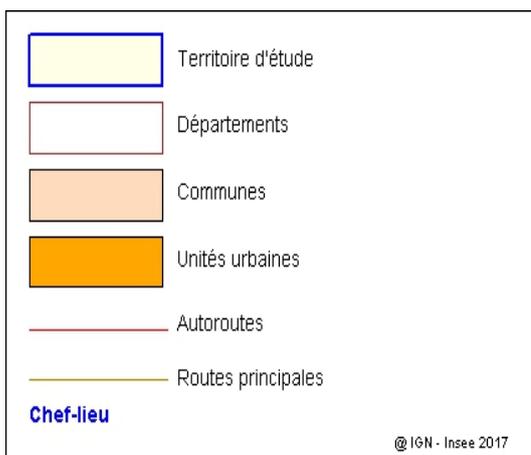
Portrait de territoire

Cartographie de la zone

1 commune(s), 0 chef-lieu, 1 unité urbaine, 3115 habitants, 25.4 km²



Relief et hydrographie



“Aucune reproduction même partielle autre que celles prévues à l'article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle ne peut être faite de ce document sans l'autorisation expresse de l'Insee”

Composition de la zone

Votre zone a été fabriquée par : communes

Elle est composée de 1 commune(s)

Remarques sur la cartographie

Les cartes sont en géographie 2015.

Certaines représentations peuvent faire apparaître des ronds proportionnels sortant du cadre en cas de présence d'une valeur très élevée dans l'environnement de la zone d'étude.

Résumé statistique

Population

	Territoire	Comparaison
Population en 2013	3 115.0	571 675.0
Densité de population (nombre d'habitants au km ²) en 2013	122.8	92.7
Superficie (en km ²)	25.4	6 170.1
Variation de population : taux annuel moyen entre 2008 et 2013 en %	1.7	0.1
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2008 et 2013 en %	0.4	0.3
dont variation due au solde apparent : taux annuel moyen entre 2008 et 2013 en %	1.2	-0.1
Nombre de ménages en 2013	1 282.1	243 431.4

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

	Territoire	Comparaison
Population estimée au 1er janvier 2014	//	571 595
Naissances domiciliées en 2013	35	6 506
Décès domiciliés en 2013	18	5 409

Source : Insee, état civil - estimation de population au 1er janvier

Logement

	Territoire	Comparaison
Nombre total de logements en 2013	1 390.9	289 247.4
Part des résidences principales en 2013 en %	92.2	84.2
Part des résidences secondaires (y.c. logements occasionnels) en 2013 en %	0.6	8.1
Part des logements vacants en 2013 en %	7.2	7.8
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2013 en %	75.1	61.3

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Revenus

	Territoire	Comparaison
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2013 en euros	27 200.0	21 964.0
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2013	67.7	52.1

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

RP = Recensement de la population

// = information non disponible pour ce niveau géographique

Résumé statistique

Emploi-Chômage

	Territoire	Comparaison
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2013	1 591.8	215 299.9
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2013 en %	90.9	89.1
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2008 et 2013 en %	2.1	-0.5
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2013 en %	76.7	70.6
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2013 en %	9.6	15.6

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Établissements

	Territoire	Comparaison
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2014	396.0	42 246.0
Part de l'agriculture en %	3.0	12.0
Part de l'industrie en %	4.5	5.6
Part de la construction en %	11.1	9.0
Part du commerce, transports et services divers en %	68.9	56.9
dont commerce et réparation auto en %	13.9	16.4
Part de l'admin. publique, enseignement, santé et action sociale en %	12.4	16.5
Part des établissements de 1 à 9 salariés en %	28.8	27.0
Part des établissements de 10 salariés ou plus en %	12.4	6.8

Champ : ensemble des activités ; Source : Insee, CLAP

CLAP = Connaissance locale de l'appareil productif

Évolution et structure de la population

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Population	1 995.0	2 266.0	3 146.0	2 964.0	2 786.0	2 869.0	3 115.0
Densité moyenne (hab/km ²)	78.6	89.3	124.0	116.8	109.8	113.1	122.8

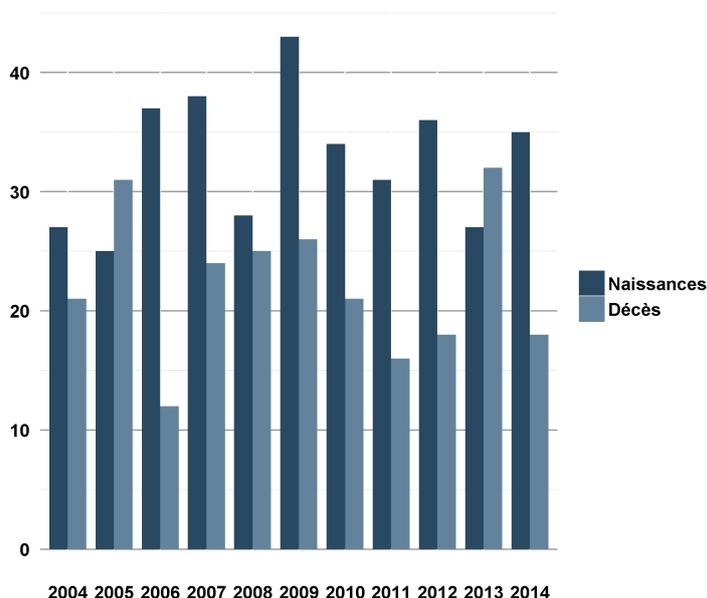
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremens - RP1999 à RP2013 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	1.8	4.8	-0.7	-0.7	0.3	1.7
-due au solde naturel en %	0.3	0.6	0.3	0.3	0.3	0.4
-due au solde apparent des entrées sorties en %	1.5	4.2	-1.1	-1.0	-0.0	1.2
Taux de natalité en ‰	14.0	14.7	10.5	9.7	10.8	11.6
Taux de mortalité en ‰	10.6	8.2	7.7	7.1	7.5	7.1

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremens - RP1999 à RP2013 exploitations principales - Etat civil.

POP G1 - Naissance et décès



Source : Insee, État civil

RP = Recensement de la population

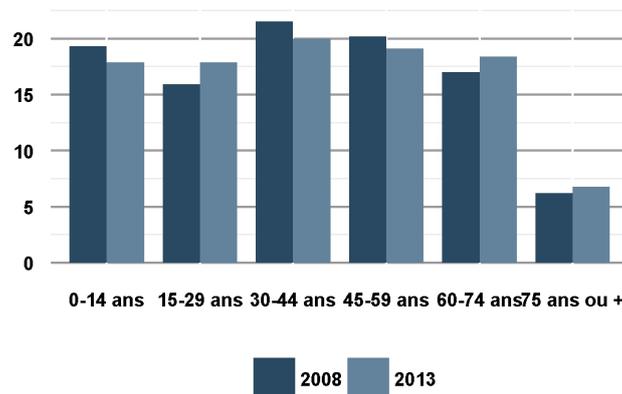
Évolution et structure de la population

POP T3M - Population par sexe et âge en 2013

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 520	100.0	1 594	100.0
0 à 14 ans	282	18.6	273	17.2
15 à 29 ans	291	19.2	265	16.6
30 à 44 ans	305	20.1	315	19.8
45 à 59 ans	289	19.1	306	19.2
60 à 74 ans	271	17.9	300	18.9
75 à 89 ans	73	4.8	122	7.7
90 ans ou plus	4	0.3	9	0.6
0 à 19 ans	378	24.9	360	22.6
20 à 64 ans	883	58.1	912	57.2
65 ans ou plus	258	17.0	321	20.2

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge (en %)



Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

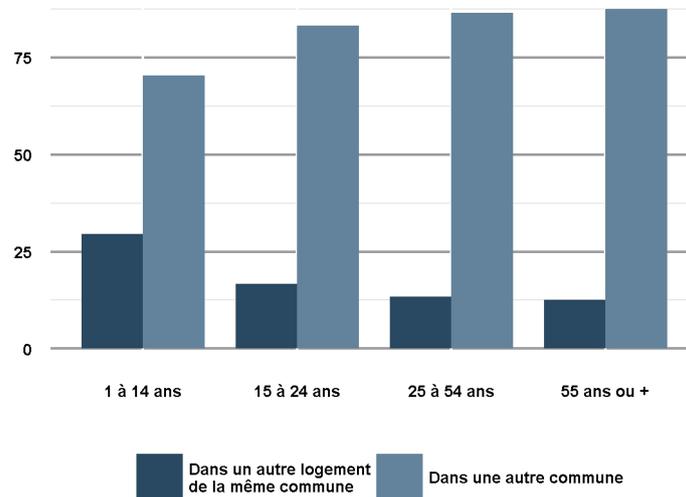
POP T4M - Lieu de résidence 1 an auparavant

	2013	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	3 086	100.0
Le même logement	2 751	89.2
Un autre logement de la même commune	58	1.9
Une autre commune du même département	219	7.1
Un autre département de la même région	25	0.8
Une autre région de France métropolitaine	28	0.9
Un Dom	0	0.0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	1	0.1

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Évolution et structure de la population

POP G3 - Part des personnes qui résidaient dans un autre logement 1 an auparavant selon l'âge (en %)



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2013	%	2008	%
Ensemble	2 583	100.0	2 290	100.0
Agriculteurs exploitants	14	0.6	7	0.3
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	59	2.3	61	2.7
Cadres et Professions intellectuelles supérieures	263	10.2	196	8.6
Professions intermédiaires	538	20.8	393	17.2
Employés	431	16.7	389	17.0
Ouvriers	264	10.2	242	10.6
Retraités	722	28.0	670	29.3
Autres sans activité professionnelle	288	11.2	327	14.3

Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

RP = Recensement de la population

Évolution et structure de la population

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Part en % de la population âgée de				
	Hommes	Femmes	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus
Ensemble	1 288	1 295	100.0	100.0	100.0
Agriculteurs exploitants	14	0	0.0	0.8	0.5
Artisans Commerçants Chefs d'entreprise	49	9	1.3	2.8	2.1
Cadres et Professions intellectuelles supérieures	169	94	0.0	18.0	4.2
Professions intermédiaires	242	295	23.6	32.1	4.8
Employés	91	340	9.7	28.0	4.8
Ouvriers	227	36	18.9	12.4	3.7
Retraités	328	393	0.0	0.4	76.2
Autres sans activité professionnelle	164	124	46.6	5.6	3.7

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire.

RP = Recensement de la population

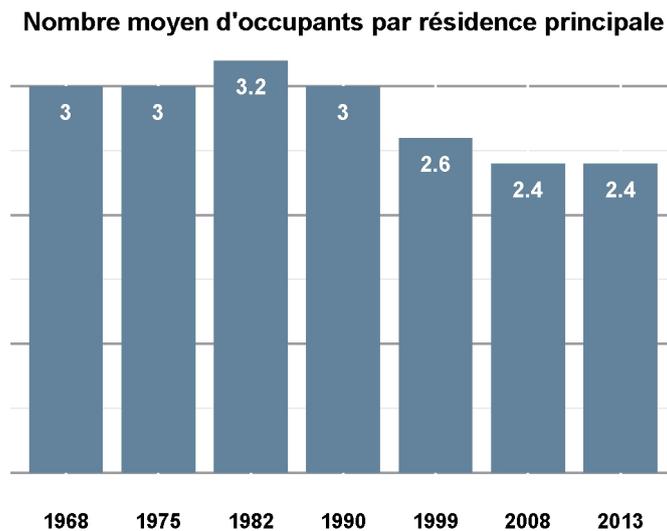
Couples - Familles - Ménages

FAM T1 - Ménages selon la structure familiale

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2013	%	2008	%	2013	2008
Ensemble	1 295	100.0	1 176	100.0	3 063	2 876
Ménages d'une personne	363	28.1	281	23.9	363	281
- hommes seuls	159	12.3	107	9.2	159	107
- femmes seules	204	15.8	173	14.8	204	173
Autres ménages sans famille	14	1.2	3	0.3	29	7
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	916	70.8	890	75.7	2 669	2 587
- un couple sans enfant	398	30.8	381	32.5	816	775
- un couple avec enfant(s)	418	32.3	416	35.4	1 598	1 550
- une famille monoparentale	99	7.7	92	7.9	254	262

Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages

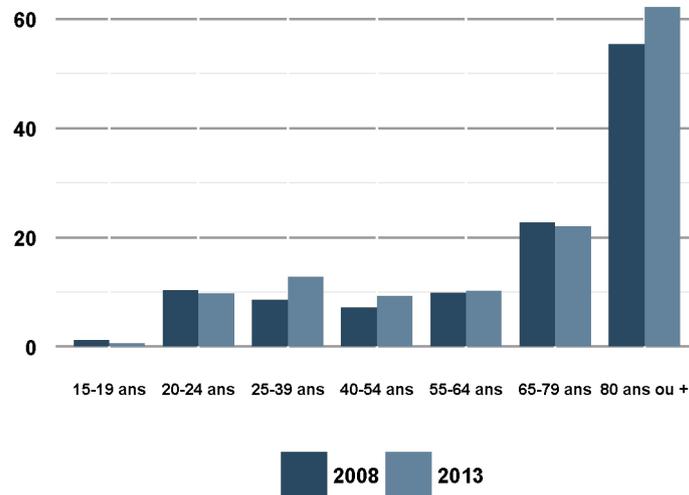


Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremens - RP1999 à RP2013 exploitations principales.

RP = Recensement de la population

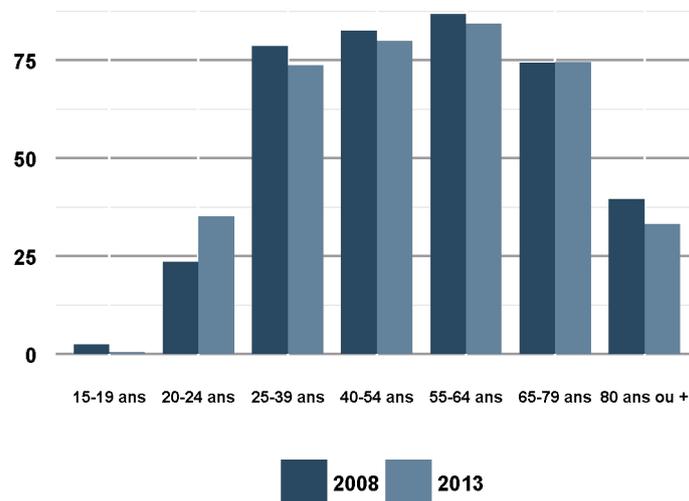
Couples - Familles - Ménages

FAM G2 - Part des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages (en %)



Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

FAM G3 - Part des personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge (en %)



Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

RP = Recensement de la population

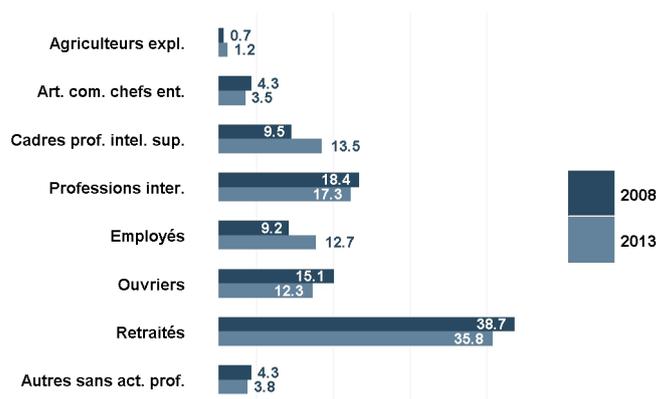
Couples - Familles - Ménages

FAM T2 - Part des ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence en 2013

	Ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	1 295	100.0	3 063	100.0
Agriculteurs exploitants	14	1.2	39	1.3
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	44	3.5	124	4.1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	174	13.5	488	15.9
Professions intermédiaires	224	17.3	607	19.8
Employés	164	12.7	368	12.0
Ouvriers	159	12.3	448	14.6
Retraités	463	35.8	866	28.3
Autres sans activité professionnelle	49	3.8	119	3.9

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence (en %)



Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

FAM T3 - Composition des familles

	2013	%	2008	%
Ensemble	926	100.0	894	100.0
Couples avec enfant(s)	418	45.2	416	46.6
Familles monoparentales :	109	11.8	96	10.8
hommes seuls avec enfant(s)	9	1.1	23	2.6
femmes seules avec enfant(s)	99	10.8	73	8.2
Couples sans enfant	398	43.0	381	42.7

Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

RP = Recensement de la population

Couples - Familles - Ménages

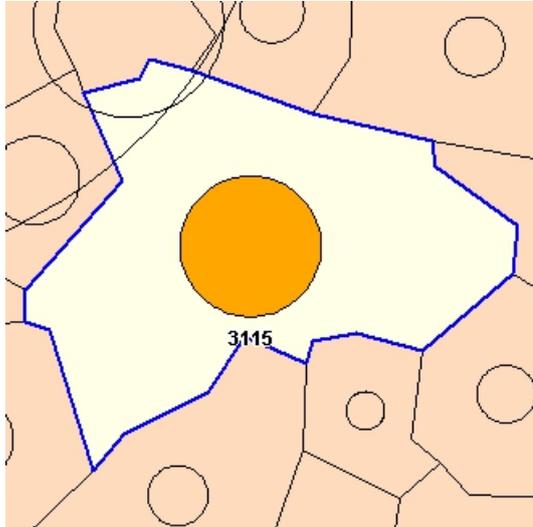
FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2013	%	2008	%
Ensemble	926	100.0	894	100.0
Aucun enfant	448	48.4	412	46.1
1 enfant	204	22.0	188	21.1
2 enfants	204	22.0	239	26.7
3 enfants	59	6.5	46	5.2
4 enfants ou plus	9	1.1	7	0.9

Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

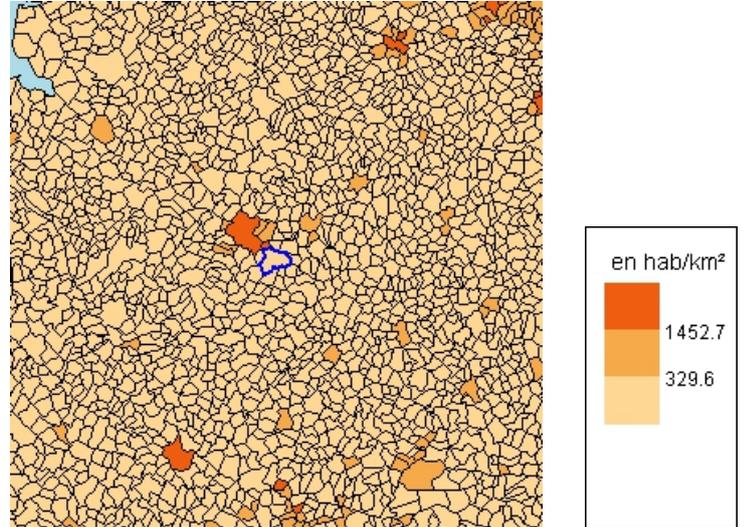
Évolution et structure de la population

Population en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale, lieu de travail
© IGN - Insee 2017

Densité de population en 2013



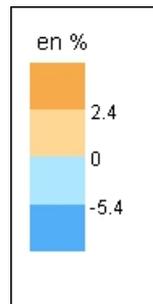
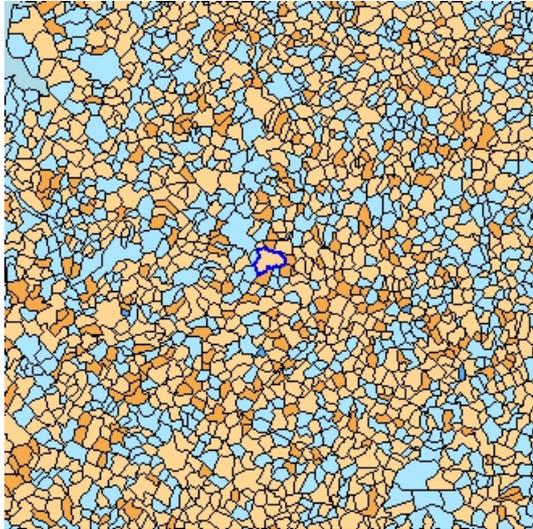
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017

Territoire : 122.8 hab/km² ; Zone de comparaison : 92.7 hab/km²



Évolution et structure de la population

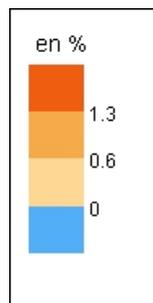
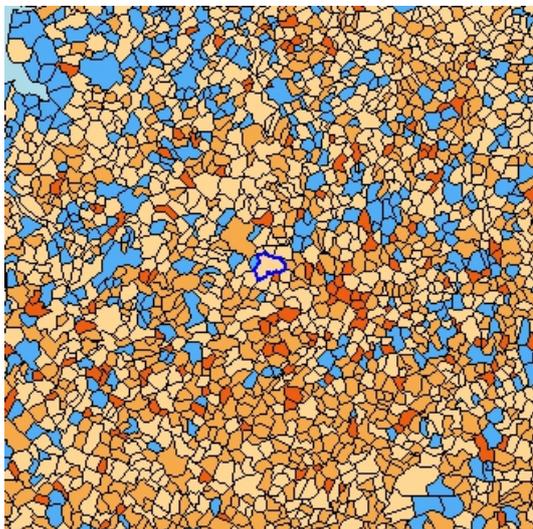
Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 1.7 % ; Zone de comparaison : 0.1 %

Taux d'évolution annuel moyen 2008 - 2013

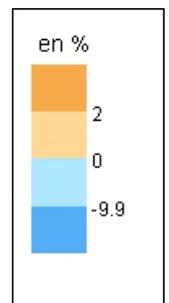
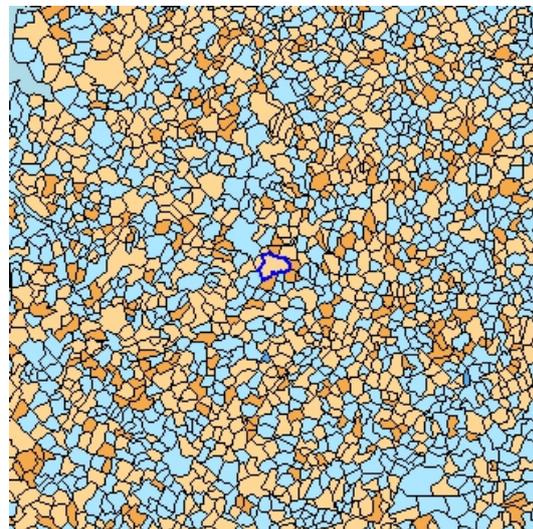
dû au solde naturel



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 0.4 % ; Zone de comparaison : 0.3 %

Taux d'évolution annuel moyen 2008 - 2013

dû au solde migratoire apparent

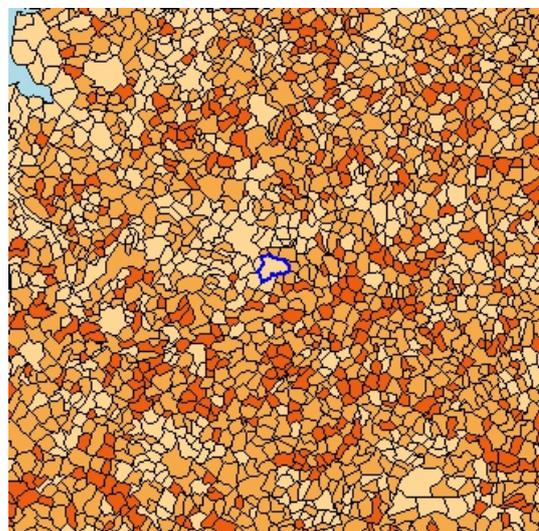


Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 1.2 % ; Zone de comparaison : -0.1 %

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

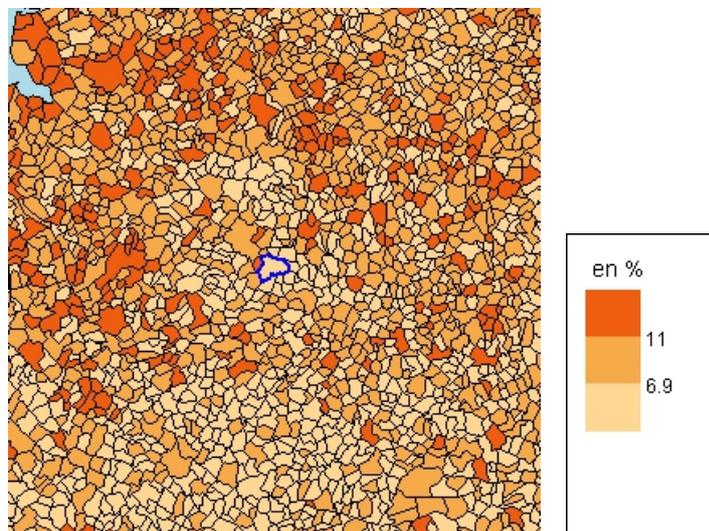
Évolution et structure de la population

Part des jeunes âgés de 0 à 14 ans en 2013



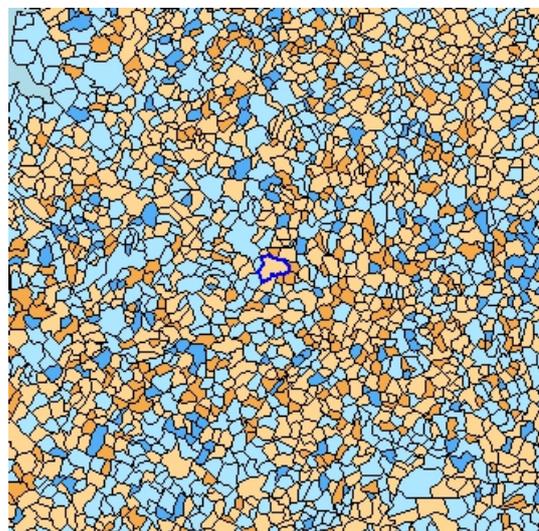
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 17.9 % ; Zone de comparaison : 18.4 %

Part des personnes âgées de 75 ans ou plus en 2013



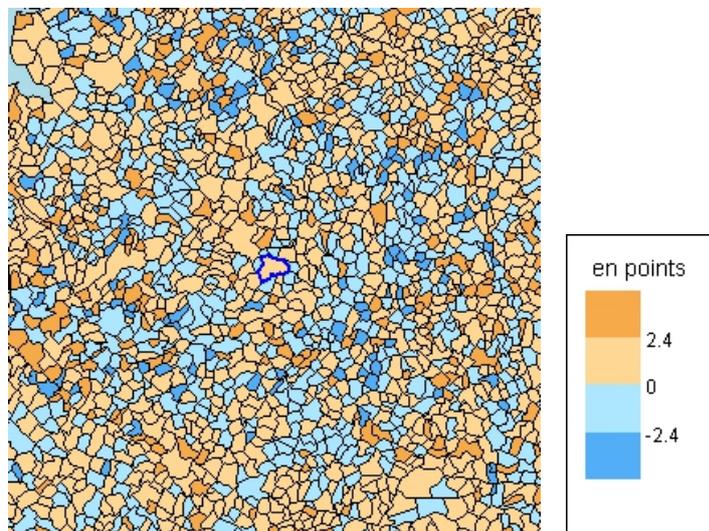
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 6.8 % ; Zone de comparaison : 8.8 %

Évolution de la part des jeunes âgés de
0 à 14 ans entre 2008 et 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 0.1 % ; Zone de comparaison : 0.1 %

Évolution de la part des personnes âgées de
75 ans ou plus entre 2008 et 2013

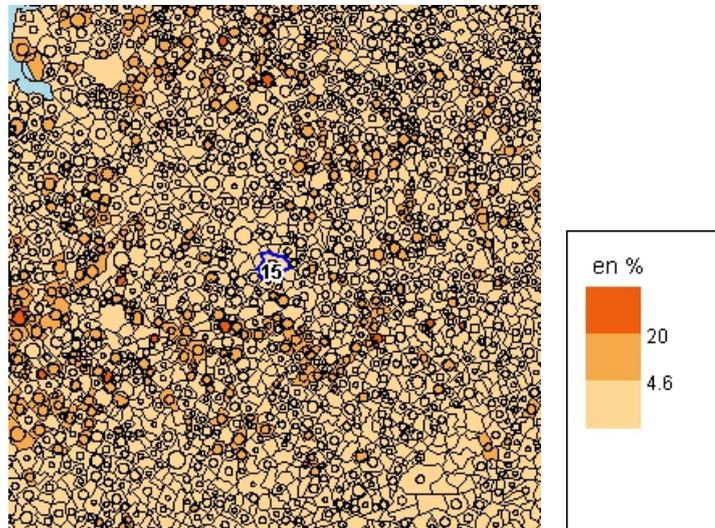


Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 0.6 % ; Zone de comparaison : 0.5 %

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

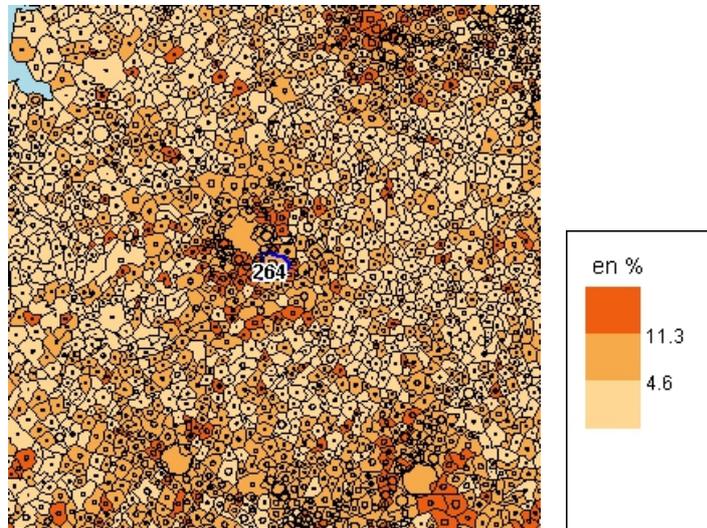
Évolution et structure de la population

Part et nombre des agriculteurs en 2013



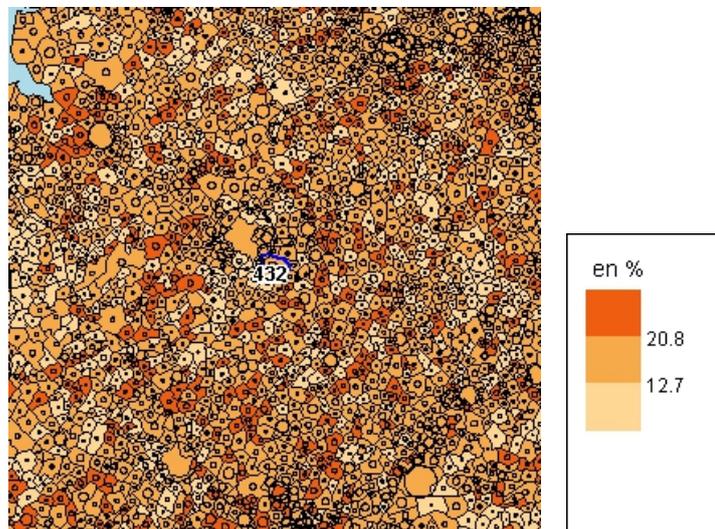
Source : Insee, RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2017
Territoire : 0.6 % ; Zone de comparaison : 1.1 %

Part et nombre des cadres en 2013



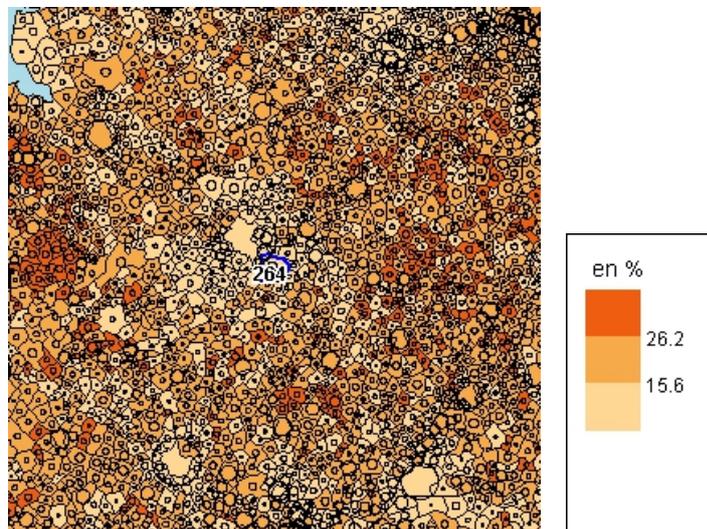
Source : Insee, RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2017
Territoire : 10.2 % ; Zone de comparaison : 6 %

Part et nombre des employés en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2017
Territoire : 16.7 % ; Zone de comparaison : 16.3 %

Part et nombre des ouvriers en 2013



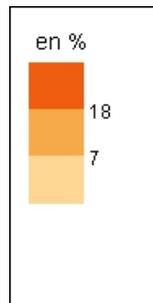
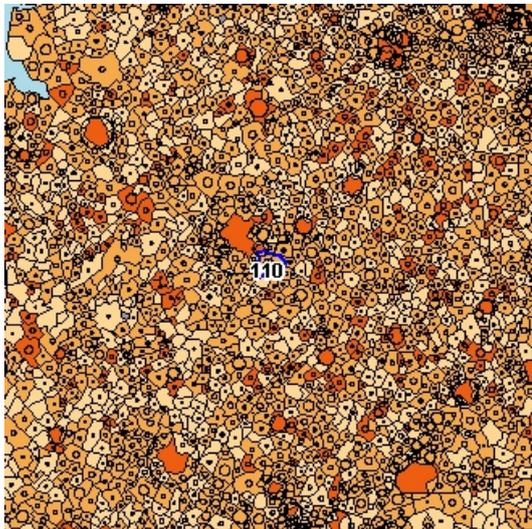
Source : Insee, RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2017
Territoire : 10.2 % ; Zone de comparaison : 16.4 %

Données non disponibles
 Contour de la zone
 Commune(s)

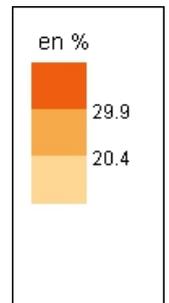
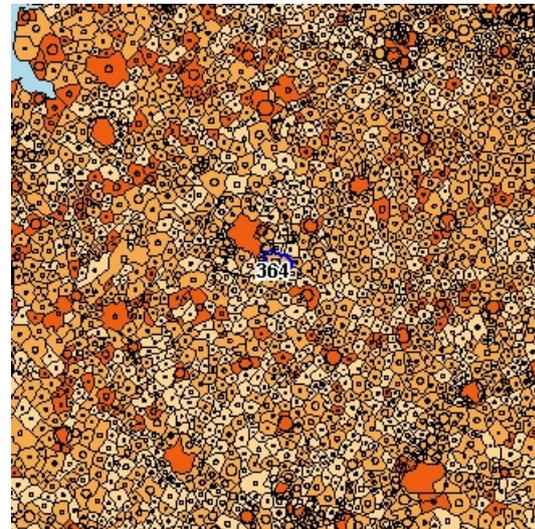
Couples - Familles - ménages

**Part et nombre des familles
monoparentales en 2013**

**Part et nombre des ménages
d'une personne en 2013**



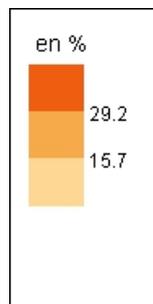
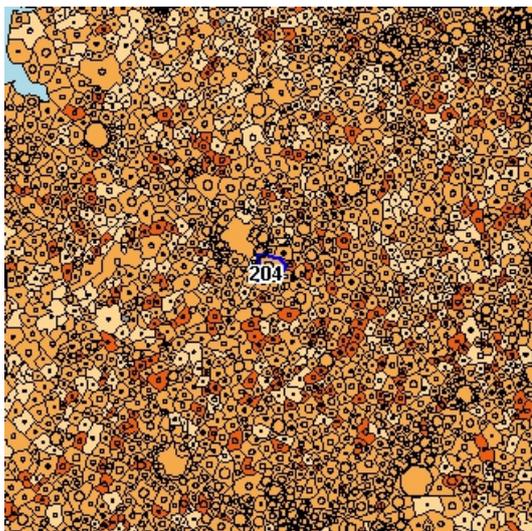
Source : Insee, RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2017
Territoire : 11.8 % ; Zone de comparaison : 14.6 %



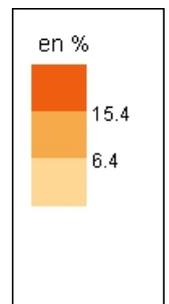
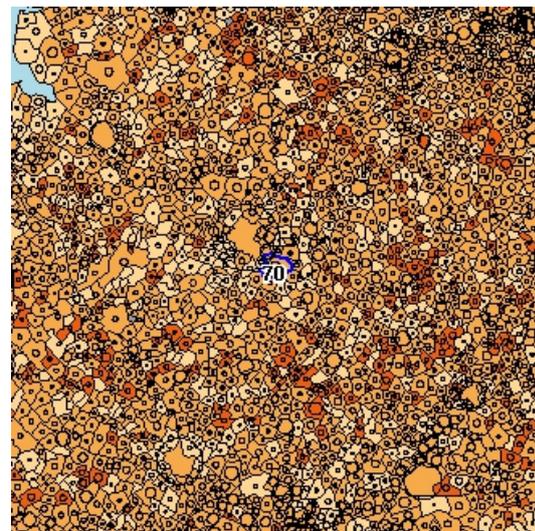
Source : Insee, RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2017
Territoire : 28.1 % ; Zone de comparaison : 31.7 %

**Part et nombre des familles
ayant un enfant en 2013**

**Part et nombre des familles
ayant trois enfants ou plus en 2013**



Source : Insee, RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2017
Territoire : 22 % ; Zone de comparaison : 22.4 %



Source : Insee, RP 2013-exploitation complémentaire © IGN - Insee 2017
Territoire : 7.5 % ; Zone de comparaison : 9.2 %

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

Emploi - Population active

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans

	2013	2008
Ensemble	1 978.4	1 872.2
Actifs en % dont :	76.7	72.6
- actifs en emploi en %	69.3	66.3
- chômeurs en %	7.4	6.3
Inactifs en % dont :	23.3	27.4
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8.7	9.0
- retraités ou préretraités en %	9.3	12.9
- autres inactifs en %	5.3	5.5

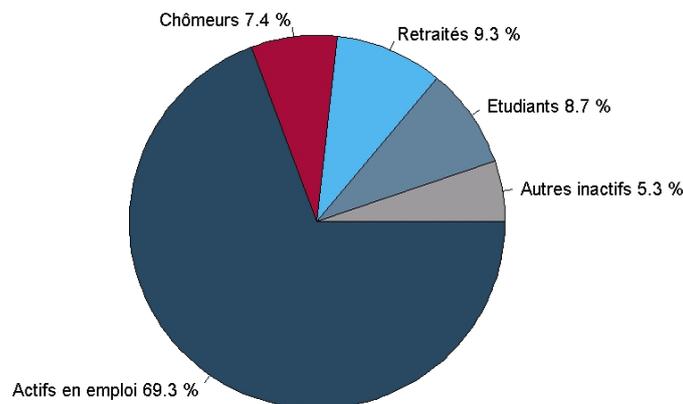
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

EMP T2 - activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2013

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs en emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	1 978	1 517	76.7	1 371.7	69.3
15 à 24 ans	392	211	53.8	185.6	47.3
25 à 54 ans	1 206	1 133	94.0	1 029.7	85.4
55 à 64 ans	379	172	45.4	156.4	41.2
Hommes	979	775	79.2	698.8	71.3
15 à 24 ans	213	123	58.0	112.8	52.8
25 à 54 ans	584	561	96.1	503.4	86.2
55 à 64 ans	182	90	49.7	82.7	45.4
Femmes	998	741	74.3	672.9	67.4
15 à 24 ans	179	87	48.9	72.8	40.6
25 à 54 ans	621	572	92.0	526.3	84.6
55 à 64 ans	197	81	41.4	73.7	37.4

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Emploi - Population active

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2013	Actifs en emploi	2008	Actifs en emploi
Ensemble	1 582	1 428	1 291	1 172
Agriculteurs exploitants	14	14	3	3
Artisans, Commerçants, Chefs entreprises	59	49	61	57
Cadres, Professions intellectuelles supérieures	263	263	196	192
Professions intermédiaires	538	498	393	381
Employés	431	391	389	327
Ouvriers	264	209	242	208

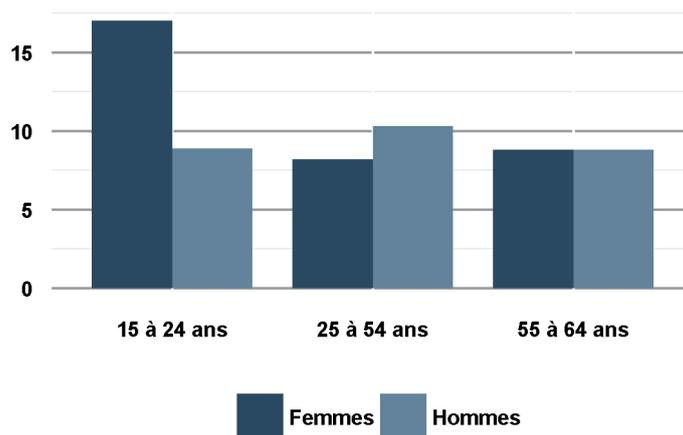
Source : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2013	2008
Nombre de chômeurs	145.4	118.6
Taux de chômage en %	9.6	8.7
Taux de chômage des hommes en %	9.9	9.0
Taux de chômage des femmes en %	9.3	8.5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	47.3	47.2

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2013 (en %)



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

RP = Recensement de la population

Emploi - Population active

EMP T5 - Emploi et activité

	2013	2008
Nombre d'emplois dans la zone	1 591.8	1 435.5
Actifs en emploi résidant dans la zone	1 378.7	1 241.7
Indicateur de concentration d'emploi	115.5	128.2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	59.7	58.7

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales, lieux de résidence et de travail

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

EMP T6 - Emploi selon le statut professionnel

	2013	%	2008	%
Ensemble	1 591	100.0	1 435	100.0
Salariés	1 446	90.9	1 291	90.0
dont femmes	772	48.5	672	46.9
dont temps partiel	223	14.0	202	14.1
Non salariés	145	9.1	143	10.0
dont femmes	46	2.9	37	2.6
dont temps partiel	9	0.6	13	0.9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales, lieu de travail

EMP T7 - Emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2013

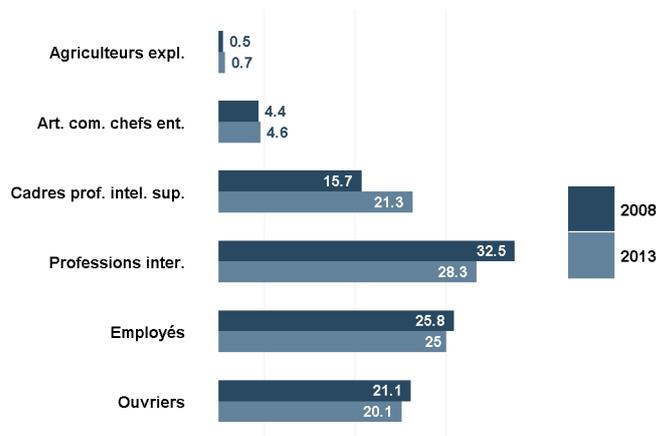
	Nombre	%
Ensemble	1 488	100.0
Agriculteurs exploitants	9	0.7
Artisans, Commerçants, Chefs entreprises	68	4.6
Cadres, Professions intellectuelles supérieures	317	21.3
Professions intermédiaires	420	28.3
Employés	372	25.0
Ouvriers	299	20.1

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire, lieu de travail

RP = Recensement de la population

Emploi - Population active

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle (en %)



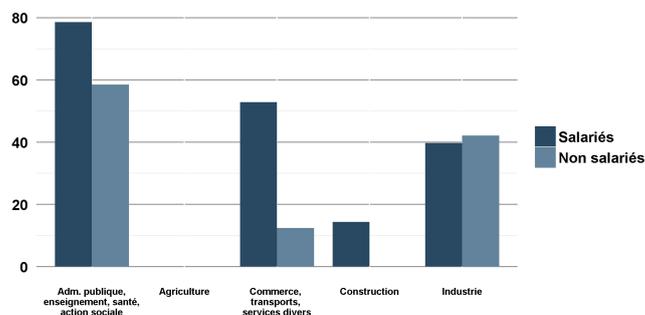
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires, lieu de travail

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2013				2008	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	1 488	100.0	50.4	91.9	1 475	100.0
Agriculture	20	1.3	0.0	50.3	14	1.0
Industrie	236	15.9	39.8	96.5	306	20.8
Construction	102	6.9	12.8	88.7	125	8.5
Commerce, transports, services divers	820	55.1	49.3	91.0	785	53.2
Adm. publique, enseignement, santé, action sociale	309	20.8	77.5	94.5	243	16.5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires, lieu de travail

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2013 (en %)



Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire, lieu de travail

Caractéristiques de l'emploi

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2013

	Nombre	%	dont temps partiel en %	dont femmes en %
Ensemble	1 378	100.0	16.2	49.1
Salariés	1 262	91.6	16.9	49.7
Non salariés	116	8.4	8.0	42.0

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2013

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	701	100.0	676	100.0
Salariés	634	90.4	628	92.8
Titulaires de la fonction publique et CDI	528	75.4	511	75.5
Contrats à durée déterminée	20	3.0	52	7.8
Intérim	10	1.6	8	1.3
Emplois aidés	7	1.0	8	1.3
Apprentissage-stage	66	9.4	46	6.9
Non salariés	67	9.6	48	7.2
Indépendants	30	4.4	32	4.9
Employeurs	34	4.9	15	2.4
Aides familiaux	1	0.3	0	0.0

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2013

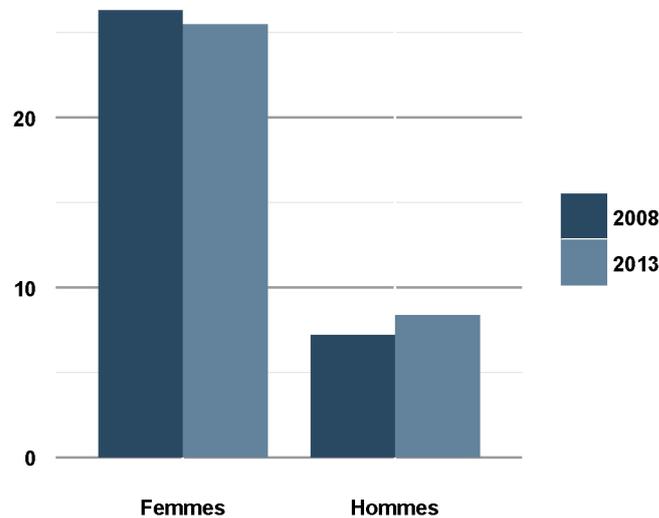
	Hommes	dont temps partiel en %	Femmes	dont temps partiel en %
Ensemble	633	8.4	624	25.2
15 à 24 ans	107	23.9	71	27.3
25 à 54 ans	458	4.3	489	25.5
55 à 64 ans	67	11.8	62	20.6

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

RP = Recensement de la population

Caractéristiques de l'emploi

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe (en %)



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

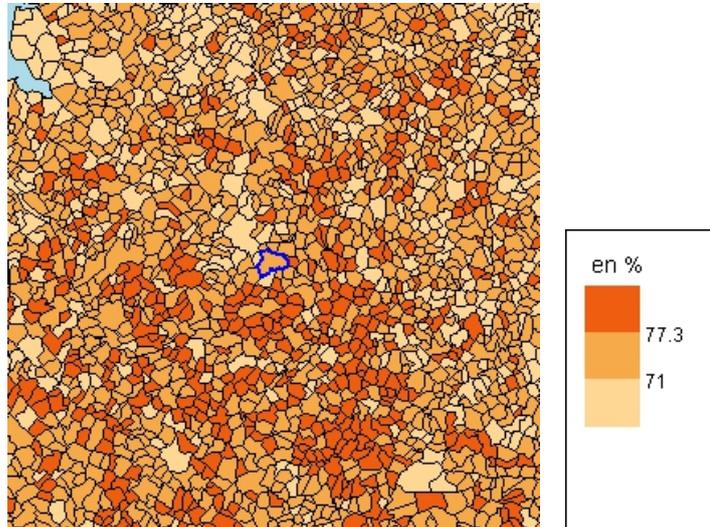
	2013	%	2008	%
Ensemble	1 378	100.0	1 241	100.0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	210	15.3	203	16.4
dans une commune autre que la commune de résidence	1 168	84.7	1 038	83.6
située dans le département de résidence	990	71.8	938	75.6
située dans un autre département de la région de résidence	70	5.1	33	2.7
située dans une autre région de France métropolitaine	106	7.7	63	5.1
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0.0	1	0.2

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

RP = Recensement de la population

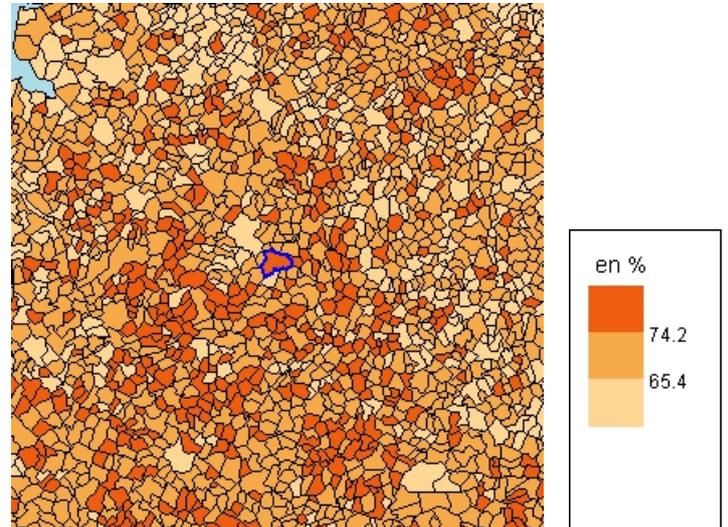
Emploi - Population active

Taux d'activité des 15-64 ans en 2013



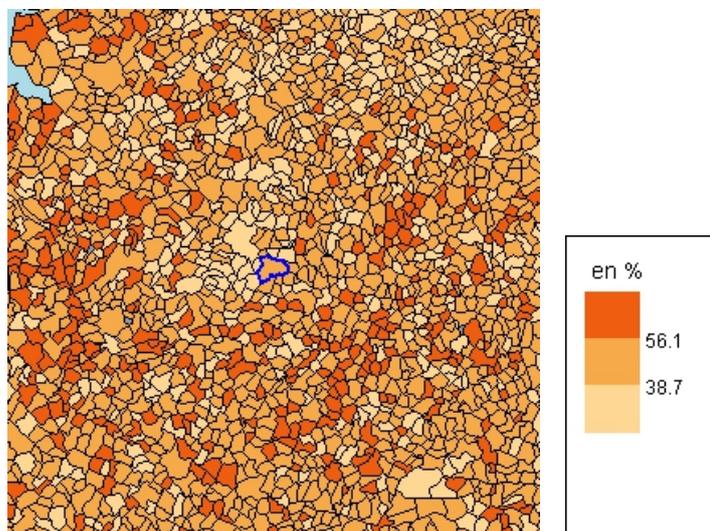
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 76.7 % ; Zone de comparaison : 70.6 %

Taux d'activité des femmes en 2013



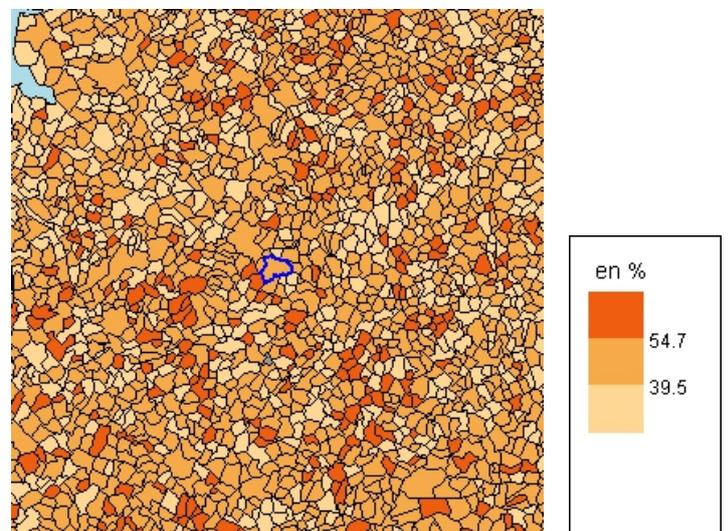
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 74.3 % ; Zone de comparaison : 66.5 %

Taux d'activité des moins de 25 ans en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 53.8 % ; Zone de comparaison : 43.5 %

Taux d'activité des 55-64 ans en 2013



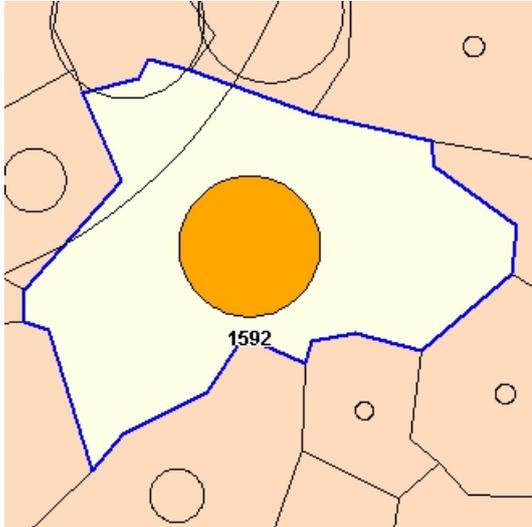
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 45.4 % ; Zone de comparaison : 43 %

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

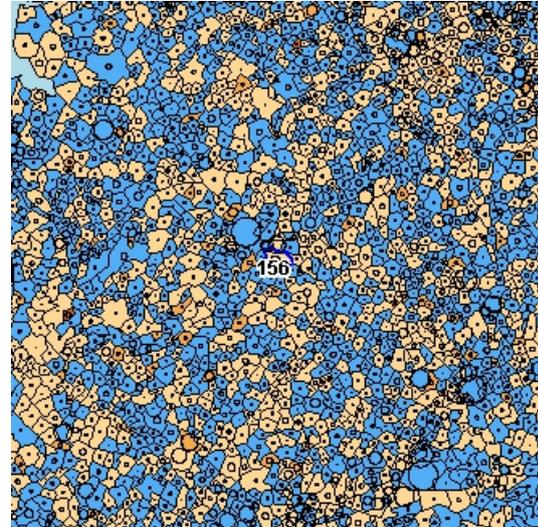
Emploi - Population active

Emplois en 2013

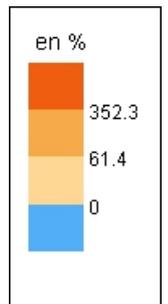
Évolution 2008 - 2013 de l'emploi



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale, lieu de travail
© IGN - Insee 2017



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017

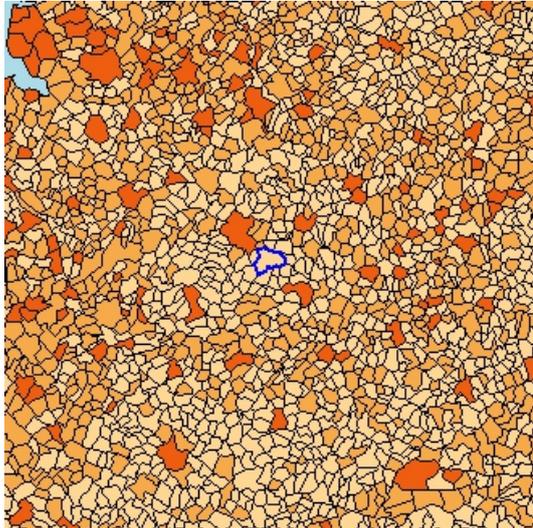


Territoire : 10.9 % ; Zone de comparaison : -2.7 %

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

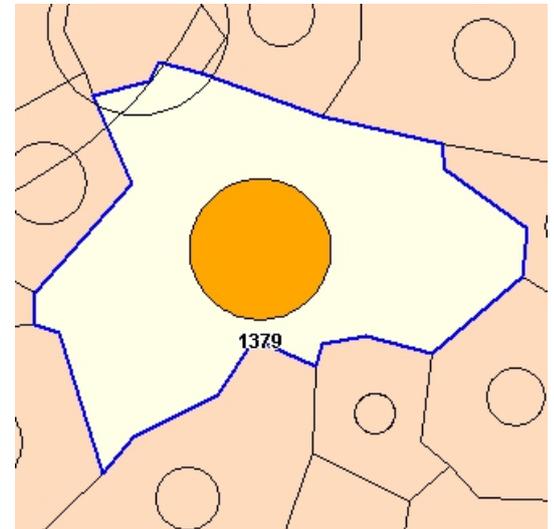
Migrations domicile-travail

**Part des stables (1) parmi les actifs résidant
dans la même commune en 2013**



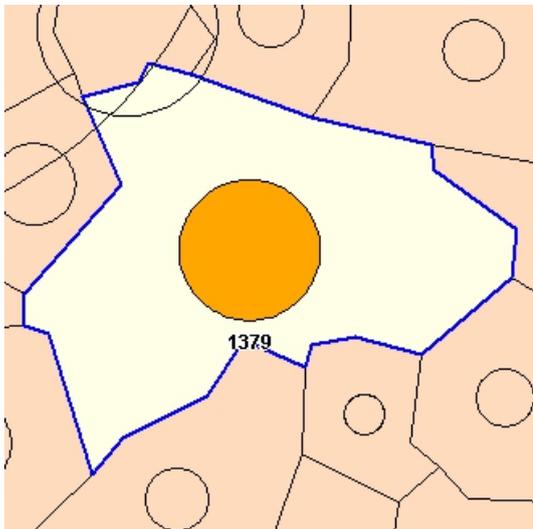
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 15.3 % ; Zone de comparaison : 36.1 %

**Lieu de résidence des personnes
en emploi dans la zone en 2013**



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017

**Lieu de travail des actifs
résidant dans la zone en 2013**



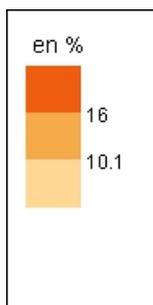
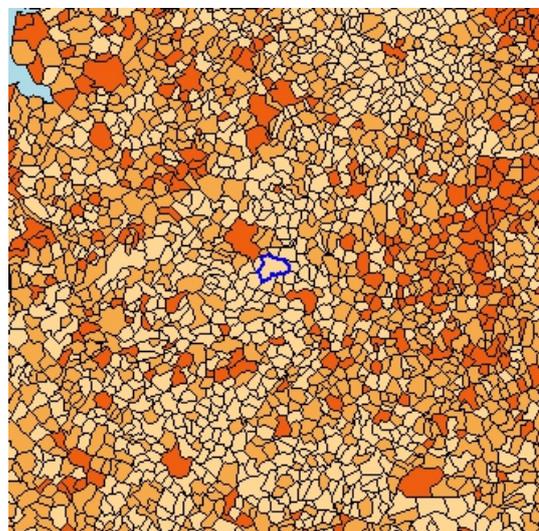
Source : Insee, RP 2013 - exploitation principale © IGN - Insee 2017

(1) stables : résidents travaillant dans la même commune



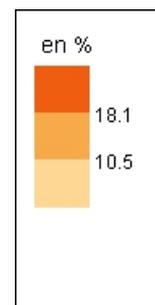
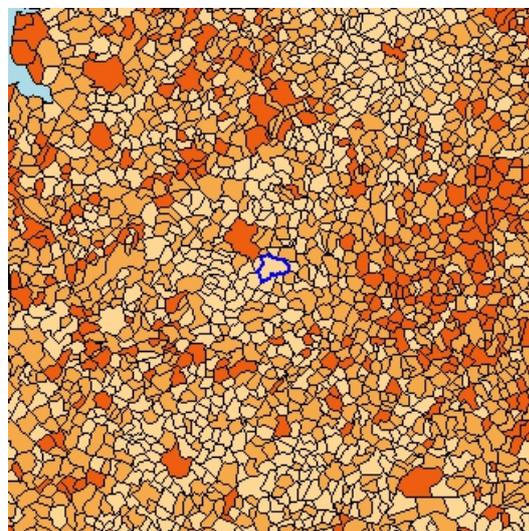
Chômage

Taux de chômage des 15-64 ans en 2013



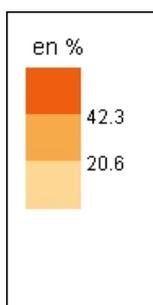
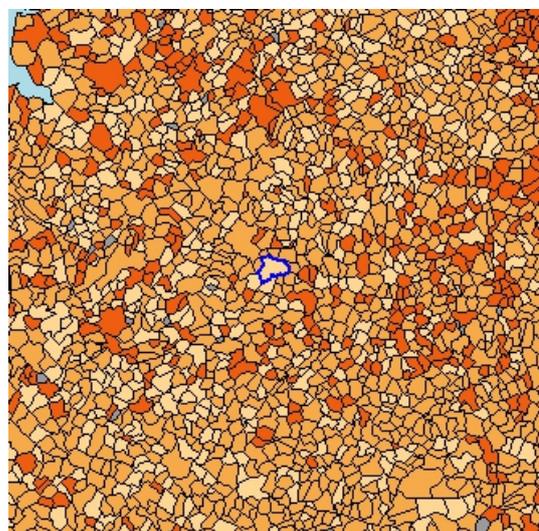
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 9.6 % ; Zone de comparaison : 15.6 %

Taux de chômage des femmes en 2013



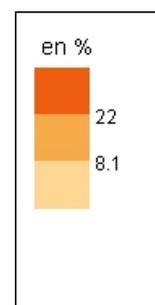
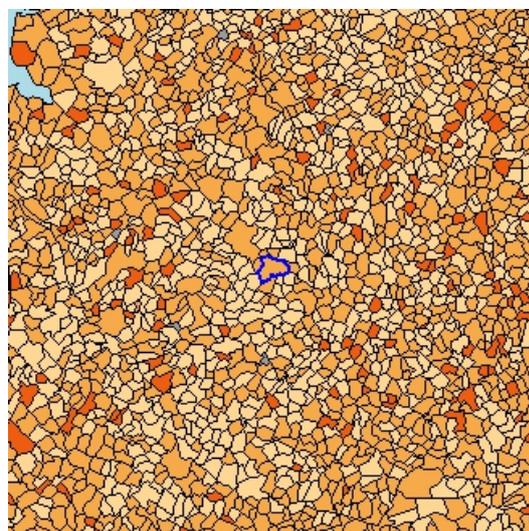
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 9.3 % ; Zone de comparaison : 16.2 %

Taux de chômage des 15-24 ans en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 12.2 % ; Zone de comparaison : 34.8 %

Taux de chômage des 55-64 ans en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 9.2 % ; Zone de comparaison : 10.8 %

Données non disponibles
 Contour de la zone
 Commune(s)

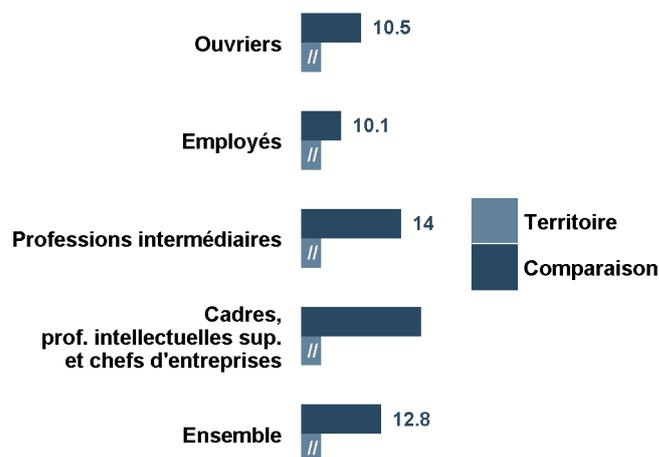
Salaires et revenus d'activité

SAL T1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	//	//	//
Cadres, prof. intellectuelles sup. et chefs d'entreprises	//	//	//
Professions intermédiaires	//	//	//
Employés	//	//	//
Ouvriers	//	//	//

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - Fichier Salariés au lieu de résidence.

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) des salariés selon la CS en 2013

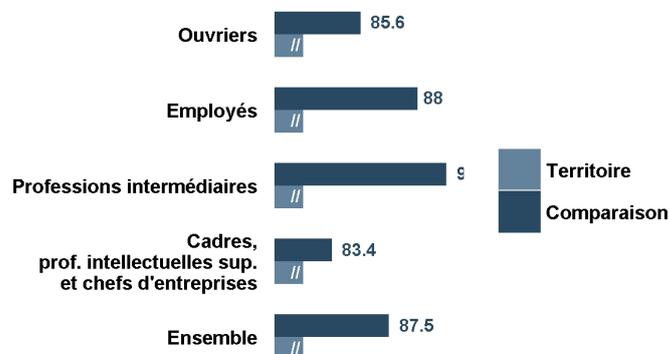


Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - Fichier Salariés au lieu de résidence.

Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
// secret statistique

Salaires et revenus d'activité

SAL G2 - Rapport du salaire net horaire moyen femmes/hommes selon la CS en 2013 (en %)



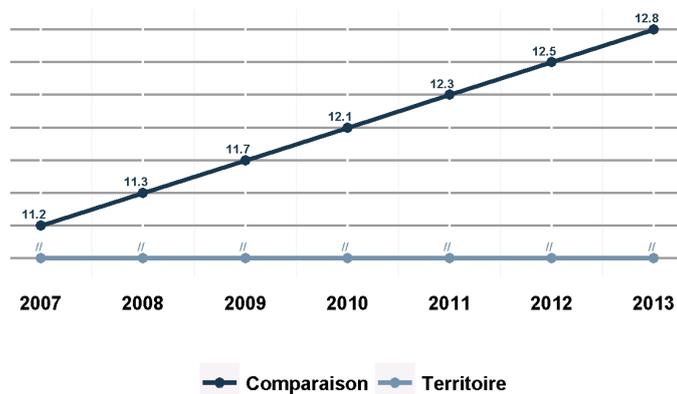
Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - Fichier Salariés au lieu de résidence.

SAL T2 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge en 2013

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	//	//	//
De 26 à 49 ans	//	//	//
50 ans et plus	//	//	//

Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - Fichier Salariés au lieu de résidence.

SAL G3 - Évolution du salaire horaire moyen (en euros) des salariés



Source : Insee, Déclaration annuelle de données sociales (DADS) - Fichier Salariés au lieu de résidence.

Revenus - Niveaux de vie - Patrimoine

REV T1 - Impôt sur le revenu des foyers fiscaux

	2012
Ensemble des foyers fiscaux	1 555.0
Revenu net déclaré (K euros)	42 297.0
Revenu net déclaré moyen (euros)	27 200.0
Impôt moyen (euros)	1 443.0
Foyers fiscaux imposables	1 053.0
Proportion en %	67.7
Revenu net déclaré (K euros)	36 718.0
Revenu net déclaré moyen (euros)	34 870.0
Foyers fiscaux non imposables	502.0
Proportion en %	32.3
Revenu net déclaré (K euros)	5 578.0
Revenu net déclaré moyen (euros)	11 112.0

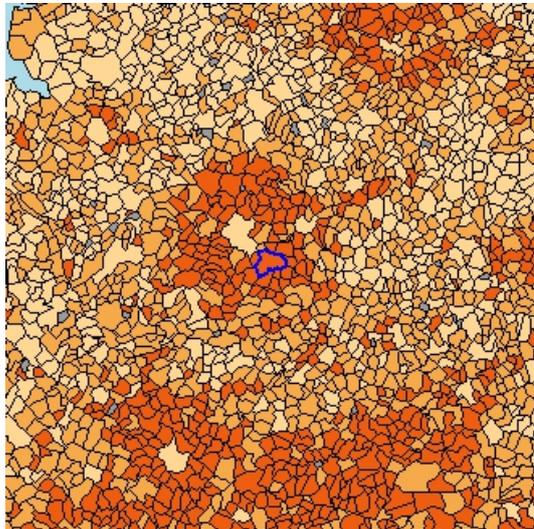
Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.
// secret statistique

Les communes concernées par le secret statistique sont exclues du calcul des indicateurs.
// secret statistique

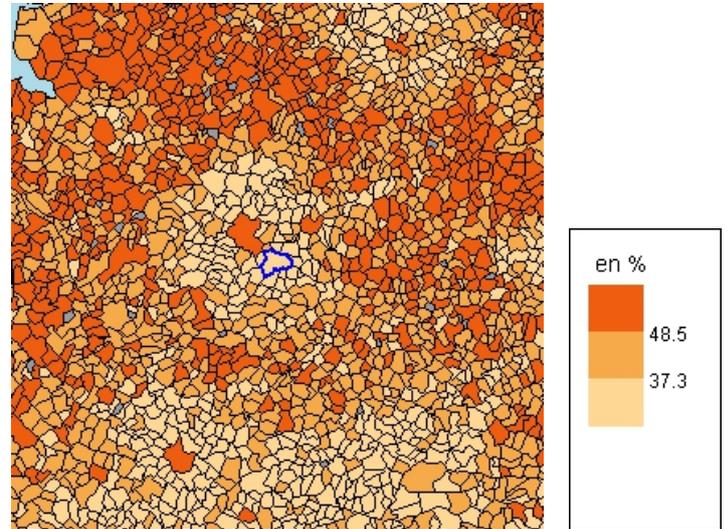
Revenus - Niveaux de vie - Patrimoine

Part des foyers fiscaux imposables en 2012



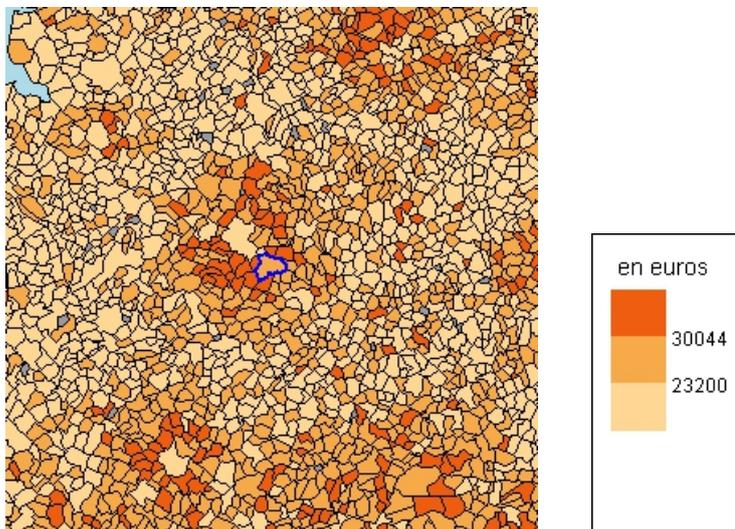
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 67.7 % ; Zone de comparaison : 52.1 %

Part des foyers fiscaux non imposables en 2012



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 32.3 % ; Zone de comparaison : 47.9 %

Revenu net déclaré moyen en 2012



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 27200 € ; Zone de comparaison : 21964 €

Données non disponibles
 Contour de la zone
 Commune(s)

Logement

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Ensemble	722	840	1 069	1 070	1 123	1 250	1 390
Résidences principales	665	756	987	980	1 054	1 176	1 282
Résidences secondaires et logements occasionnels	37	41	43	23	16	8	8
Logements vacants	20	43	39	67	53	66	100

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 à RP2013 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2013	%	2008	%
Ensemble	1 390	100.0	1 250	100.0
Résidences principales	1 282	92.2	1 176	94.0
Résidences secondaires et logements occasionnels	8	0.6	8	0.7
Logements vacants	100	7.2	66	5.3
Maisons	1 231	88.6	1 128	90.2
Appartements	156	11.2	111	8.9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2013	%	2008	%
Ensemble	1 282	100.0	1 176	100.0
1 pièce	26	2.1	33	2.9
2 pièces	78	6.1	51	4.3
3 pièces	137	10.7	101	8.6
4 pièces	330	25.8	307	26.1
5 pièces ou plus	708	55.2	682	58.0

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des Résidences principales

	2013	2008
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4.7	4.7
- maison	4.9	5.0
- appartement	2.5	2.3

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

RP = Recensement de la population

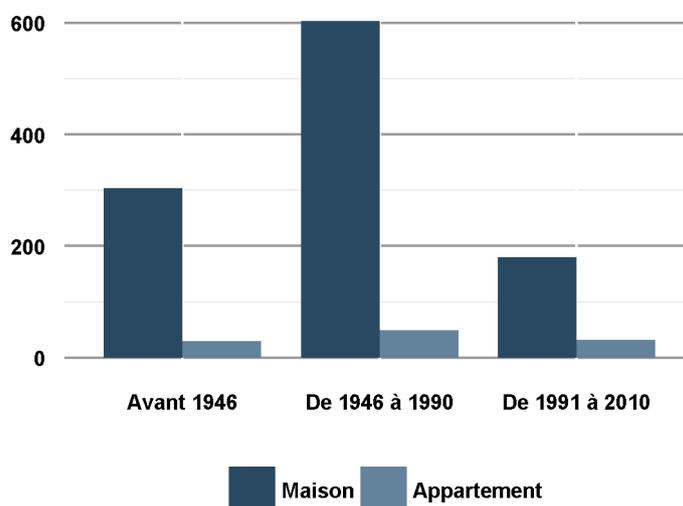
Logement

LOG T5 - Résidences principales en 2013 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2011	1 199	100.0
Avant 1946	333	27.8
De 1946 à 1990	654	54.6
De 1991 à 2010	211	17.6

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

LOG G1 - Nombre de résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2013

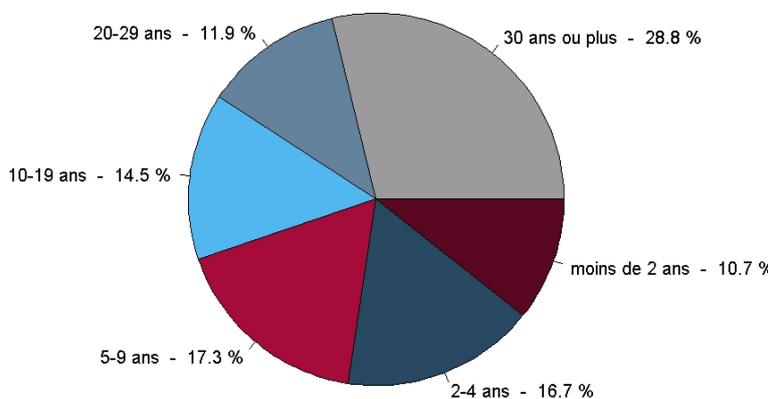
	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par logement	Nombre moyen de pièces par personne
Ensemble	1 282	100.0	3 024	4.7	2.0
- de 2 ans	137	10.7	307	3.7	1.7
De 2 à 4 ans	214	16.7	530	4.1	1.7
De 5 à 9 ans	222	17.3	638	4.7	1.6
10 ans ou +	708	55.2	1 547	5.0	2.3

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

RP = Recensement de la population

Logement

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

LOG T7 - Résidence principale selon le statut d'occupation

	2013		Ancienneté moyenne d'emménagement	2008		
	Nombre	%		Nombre	%	
Ensemble	1 282	100.0	3 024	19	1 176	100.0
Propriétaire	962	75.1	2 337	23	922	78.4
Locataire	304	23.8	657	6	237	20.2
dont d'un HLM loué vide	38	3.0	136	4	19	1.6
Logé gratuitement	14	1.2	28	12	16	1.4

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des Résidences principales

	2013	%	2008	%
Ensemble	1 282	100.0	1 176	100.0
Salle de bain avec baignoire ou douche	1 252	97.7	1 143	97.2
Chauffage central collectif	16	1.3	13	1.1
Chauffage central individuel	866	67.6	780	66.4
Chauffage individuel 'tout électrique'	276	21.6	244	20.8

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

RP = Recensement de la population

Logement

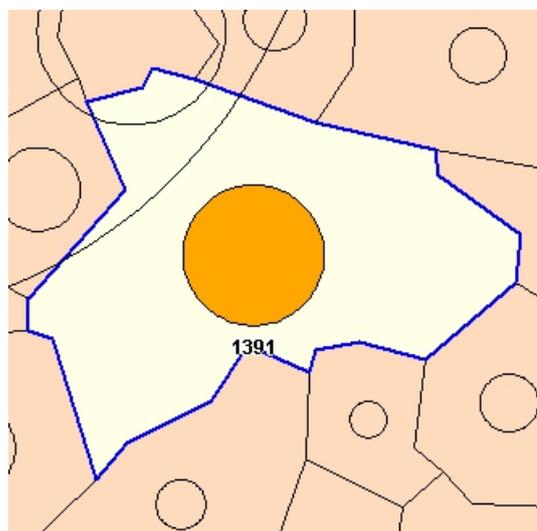
LOG T9M - Équipement automobile des ménages

	2013	%	2008	%
Ensemble	1 282	100.0	1 176	100.0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	923	72.0	821	69.8
Au moins une voiture	1 144	89.3	1 067	90.7
- 1 voiture	562	43.9	527	44.8
- 2 voitures ou plus	581	45.4	539	45.9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Logement

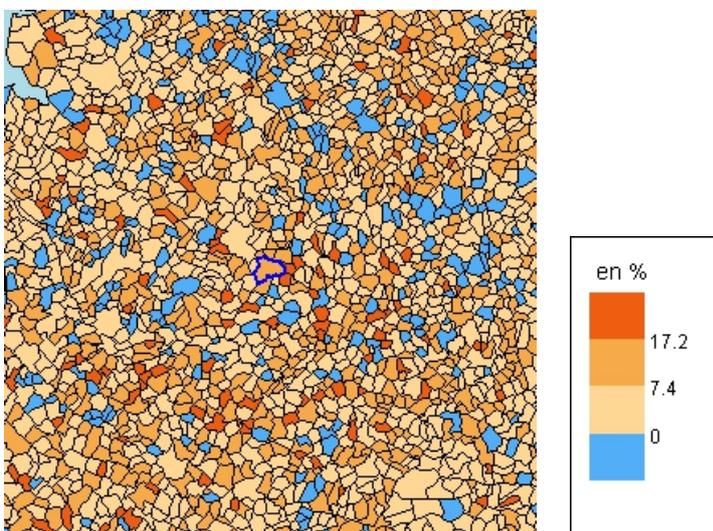
Nombre de logements en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017

Évolution du nombre de logements

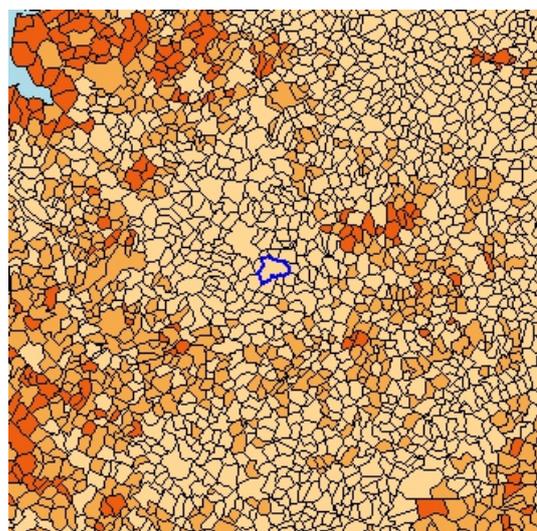
entre 2008 et 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 11.2 % ; Zone de comparaison : 5.1 %

Part des Résidences secondaires

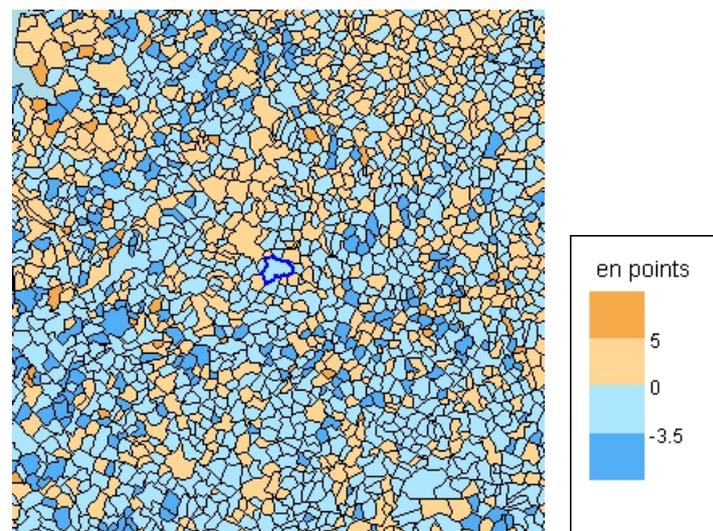
parmi les logements en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 0.6 % ; Zone de comparaison : 8.1 %

Évolution de la part des Résidences secondaires

entre 2008 et 2013

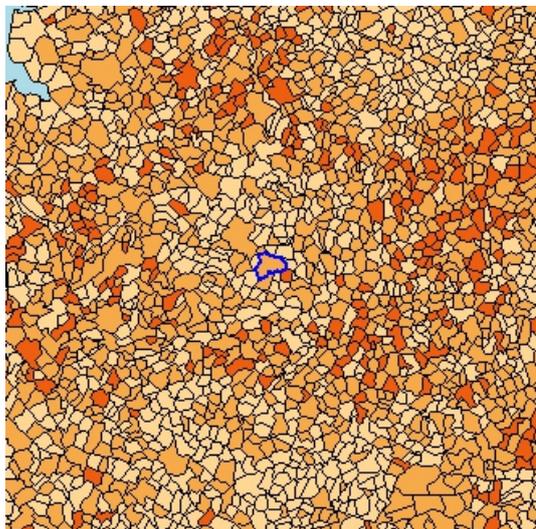


Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : -0.1 points(s) ; Zone de comparaison : -0.1 point(s)

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

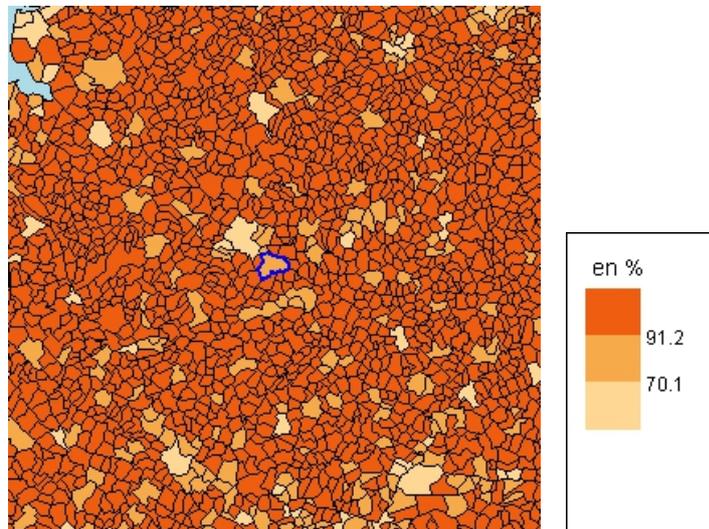
Logement

**Part des logements vacants
parmi les logements en 2013**



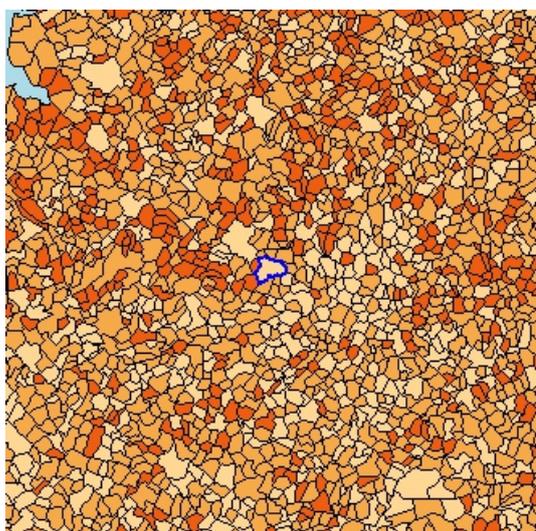
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 7.2 % ; Zone de comparaison : 7.8 %

**Part des maisons parmi les logements
en 2013**



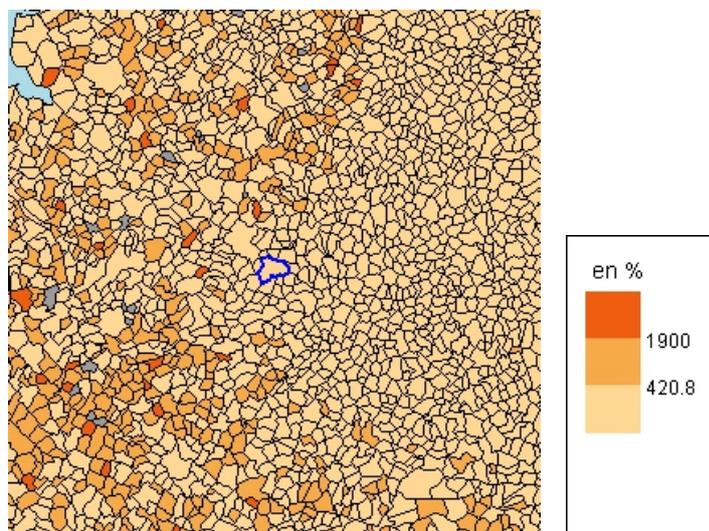
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 88.6 % ; Zone de comparaison : 74.6 %

**Part des personnes vivant en 2013
dans le même logement qu'il y a 10 ans 2013**



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 51.2 % ; Zone de comparaison : 50.6 %

**Part des Résidences principales construites
avant 1946**



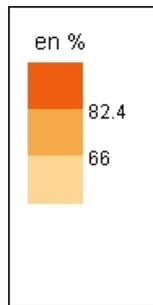
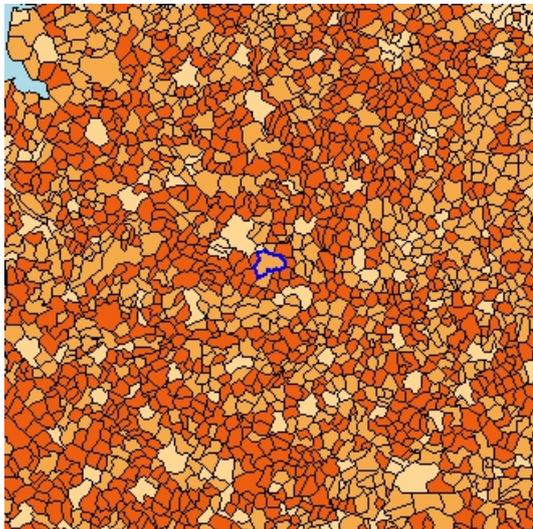
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 126.4 % ; Zone de comparaison : 86.7 %

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

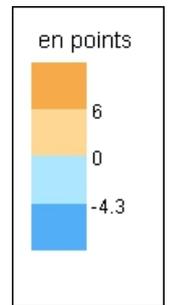
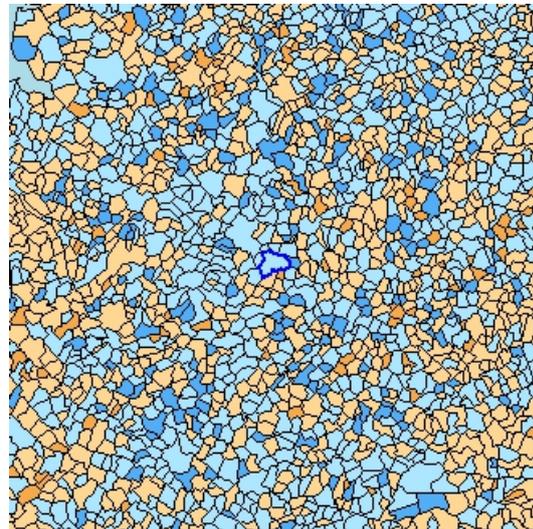
Logement

Part des propriétaires
dans les Résidences principales en 2013

Évolution 2008 - 2013 de la part
des propriétaires



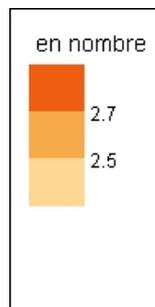
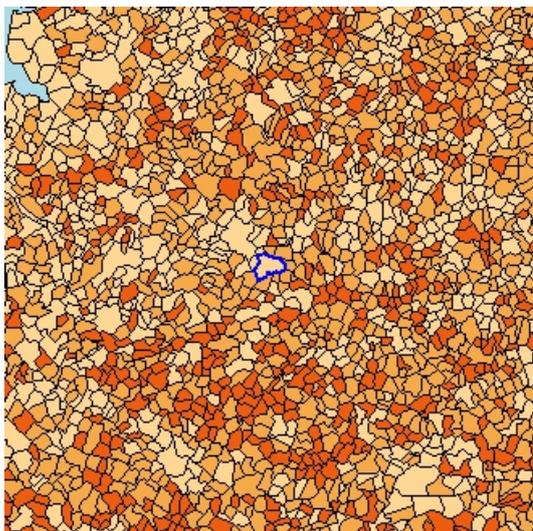
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 75.1 % ; Zone de comparaison : 61.3 %



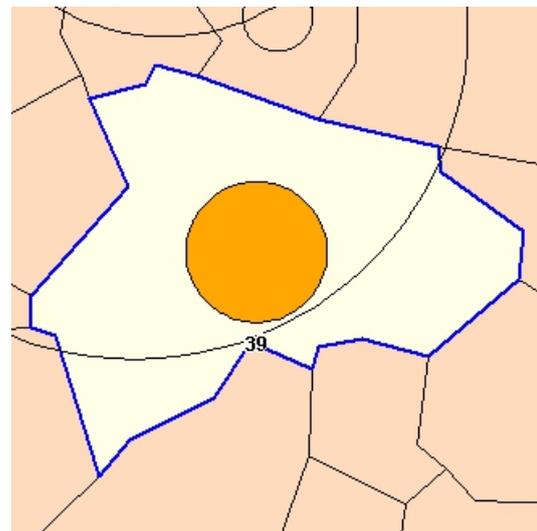
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : -3.4 point(s) ; Zone de comparaison : -0.6 point(s)

Résidences principales :
nombre moyen de personnes en 2013

Nombre de Résidences principales
de type HLM en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 2.4 ; Zone de comparaison : 2.3



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

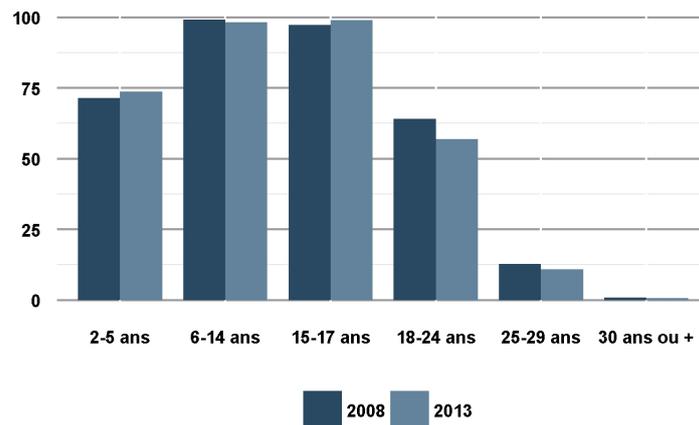
Diplômes - Formation

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2013

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	132	94	71.4	73.6	68.9
6 à 14 ans	369	366	99.2	98.9	99.5
15 à 17 ans	111	108	97.3	95.2	100.0
18 à 24 ans	281	180	64.1	64.5	63.6
25 à 29 ans	163	20	12.8	9.4	15.9
30 ans ou plus	2 001	17	0.9	0.9	0.9

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

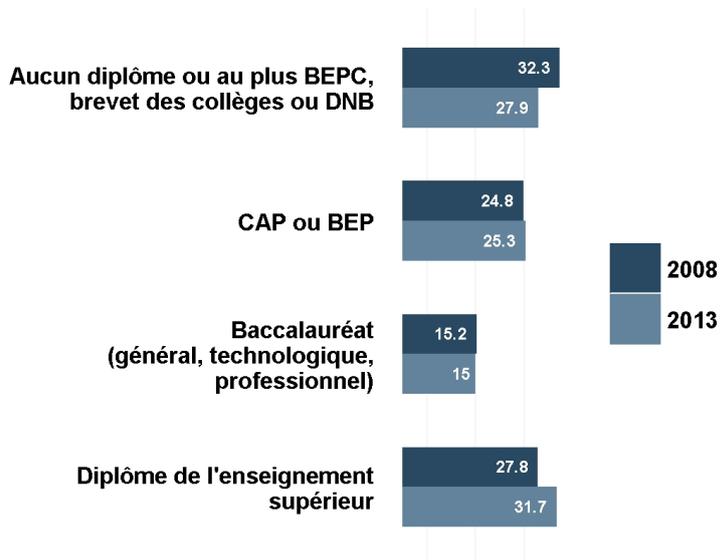
FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2013

	Ensemble	Hommes	Femmes
Part des titulaires en %			
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	2 230.4	1 064.9	1 165.5
d'aucun diplôme ou au plus du BEPC, brevet des collèges ou DNB	27.9	22.0	33.3
d'un CAP ou d'un BEP	25.3	31.2	19.9
d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel)	15.0	15.2	14.8
d'un diplôme de l'enseignement supérieur	31.7	31.5	31.9

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

Diplômes - Formation

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

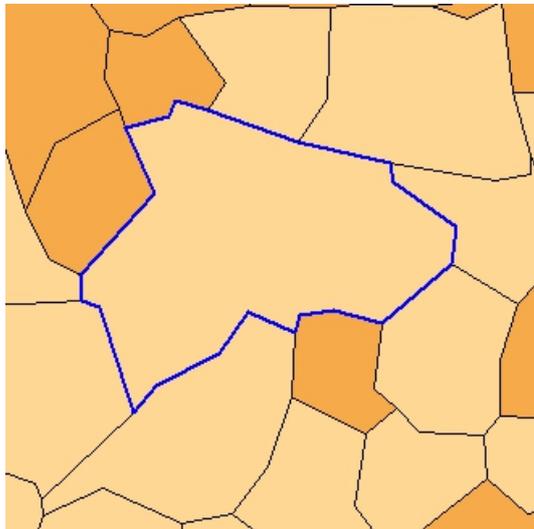


Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

RP = Recensement de la population

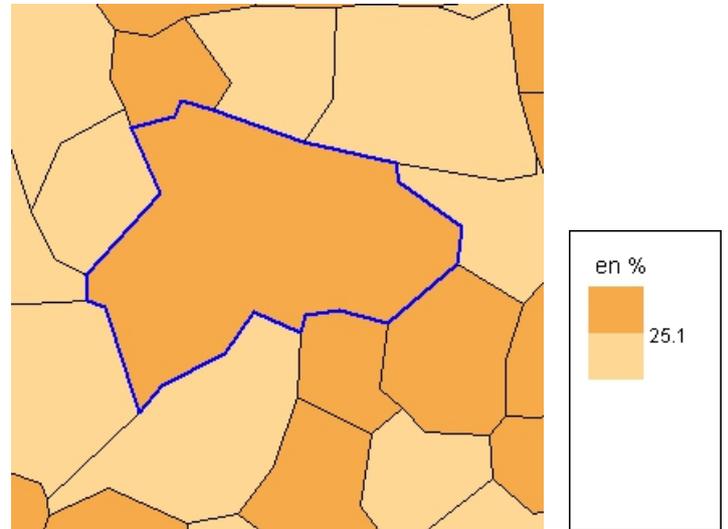
Diplômes - Formation

**Part des non diplômés ou au plus diplômés d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB
dans la population non scolarisée en 2013**



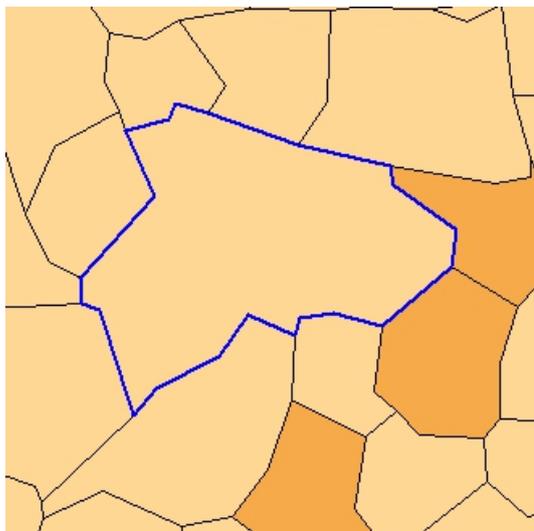
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 27.9 % ; Zone de comparaison : 40.2 %

**Part des titulaires du CAP ou du BEP
dans la population non scolarisée en 2013**



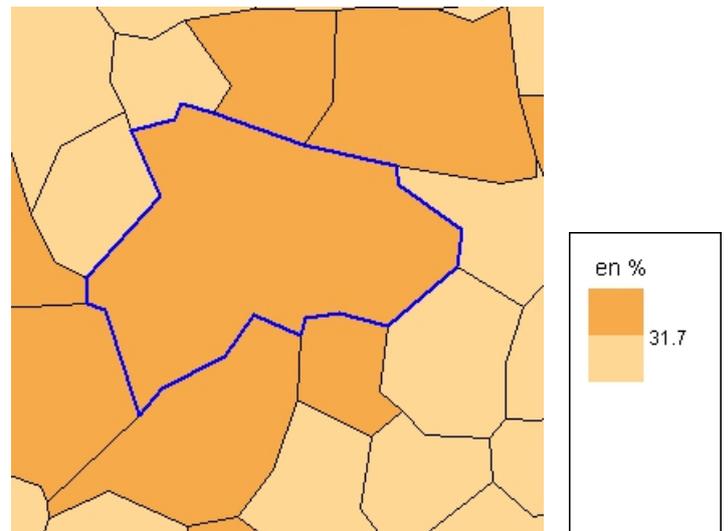
Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 25.3 % ; Zone de comparaison : 24.9 %

**Part des bacheliers
dans la population non scolarisée en 2013**



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 15 % ; Zone de comparaison : 14.6 %

**Part des diplômés de l'enseignement supérieur
dans la population non scolarisée en 2013**



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017
Territoire : 31.7 % ; Zone de comparaison : 20.3 %

Données non disponibles Contour de la zone Commune(s)

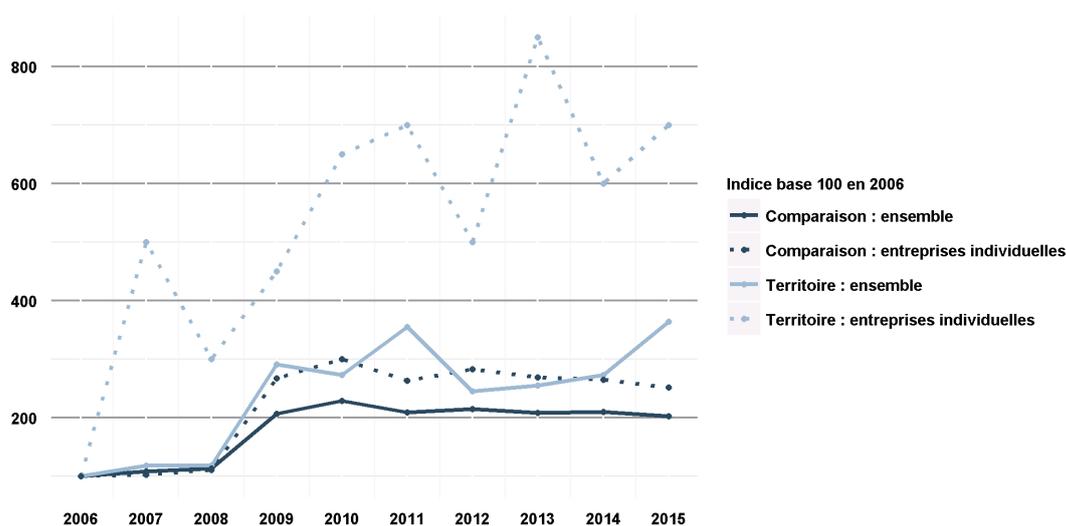
Démographie des entreprises

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2015

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	40	100.0	16.1
Industrie	5	12.5	31.2
Construction	7	17.5	20.6
Commerce, transports, hébergement et restauration	11	27.5	18.3
Services marchands auprès des entreprises	12	30.0	14.3
Services marchands auprès des ménages	5	12.5	9.3

Champ : activités marchandes hors agriculture ; Source : Insee, REE (Sirène)

DEN G1 - Évolution des Créations d'entreprises



NB : Application du régime de l'auto-entrepreneur depuis le 1er janvier 2009
Champ : activités marchandes hors agriculture ; Source : Insee, REE (Sirène)

REE = Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

Démographie des entreprises

DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2015

	Entreprises individuelles créées	Part dans l'ensemble des créations en %
Ensemble	14	35.0
Industrie	3	60.0
Construction	2	28.6
Commerce, transports, hébergement et restauration	3	27.3
Services marchands auprès des entreprises	2	16.7
Services marchands auprès des ménages	4	80.0

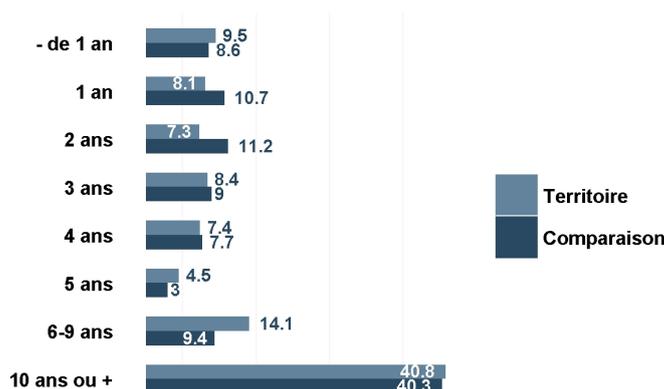
Champ : activités marchandes hors agriculture ; Source : Insee, REE (Sirène)

DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	Nombre	%
Ensemble	248	100.0
Industrie	16	6.5
Construction	34	13.7
Commerce, transports, hébergement et restauration	60	24.2
Services marchands auprès des entreprises	84	33.9
Services marchands auprès des ménages	54	21.8

Champ : activités marchandes hors agriculture ; Source : Insee, REE (Sirène)

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2013 (en %)



Champ : activités marchandes hors agriculture ; Source : Insee, REE (Sirène)

REE = Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

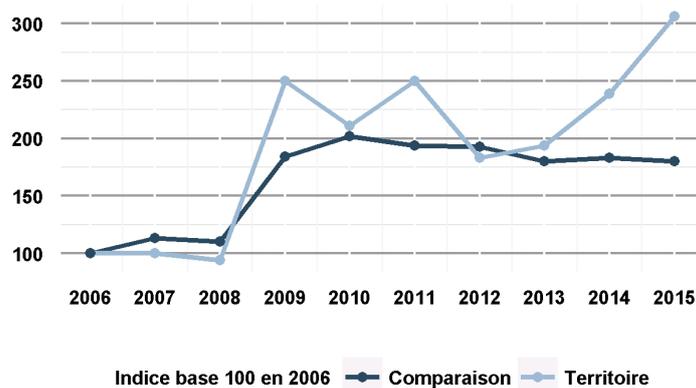
Démographie des entreprises

DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2015

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	55	100.0	17.5
Industrie	7	12.7	36.8
Construction	8	14.5	19.0
Commerce, transports, hébergement et restauration	12	21.8	15.6
Services marchands auprès des entreprises	19	34.5	16.1
Services marchands auprès des ménages	9	16.4	15.5

Champ : activités marchandes hors agriculture ; Source : Insee, REE (Sirène)

DEN G3 - Évolution des Créations d'établissements



NB : Application du régime de l'auto-entrepreneur depuis le 1er janvier 2009
Champ : activités marchandes hors agriculture ; Source : Insee, REE (Sirène)

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	Nombre	%
Ensemble	314	100.0
Industrie	19	6.1
Construction	42	13.4
Commerce, transports, hébergement et restauration	77	24.5
Services marchands auprès des entreprises	118	37.6
Services marchands auprès des ménages	58	18.5

Champ : activités marchandes hors agriculture ; Source : Insee, REE (Sirène)

REE = Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)

Caractéristiques des entreprises et des établissements

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou +
Ensemble	396	100.0	233	114	28	15	6
Agriculture, sylviculture et pêche	12	3.0	9	3	0	0	0
Industrie	18	4.5	7	7	1	1	2
Construction	44	11.1	21	18	4	1	0
Commerce, transports, services divers	273	68.9	165	75	20	10	3
dont commerce et réparation automobile	55	13.9	31	13	7	3	1
Admin. publique, enseignement, santé, action sociale	49	12.4	31	11	3	3	1

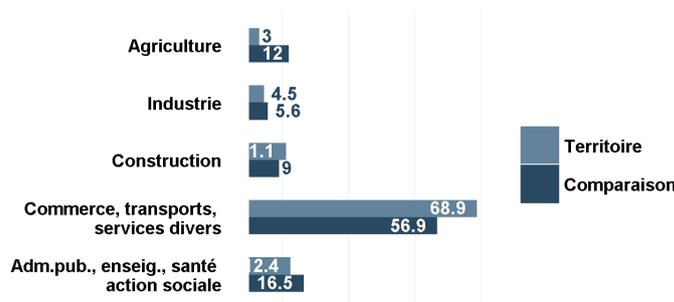
Champ : ensemble des activités ; Source : Insee, CLAP

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2014

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou +
Ensemble	2 059	100.0	415	381	487	134	642
Agriculture, sylviculture et pêche	3	0.1	3	0	0	0	0
Industrie	302	14.7	34	11	25	0	232
Construction	139	6.8	52	56	31	0	0
Commerce, transports, services divers	1 238	60.1	263	273	311	134	257
dont commerce et réparation automobile	526	25.5	58	101	110	0	257
Admin. publique, enseignement, santé, action sociale	377	18.3	63	41	120	0	153

Champ : ensemble des activités ; Source : Insee, CLAP

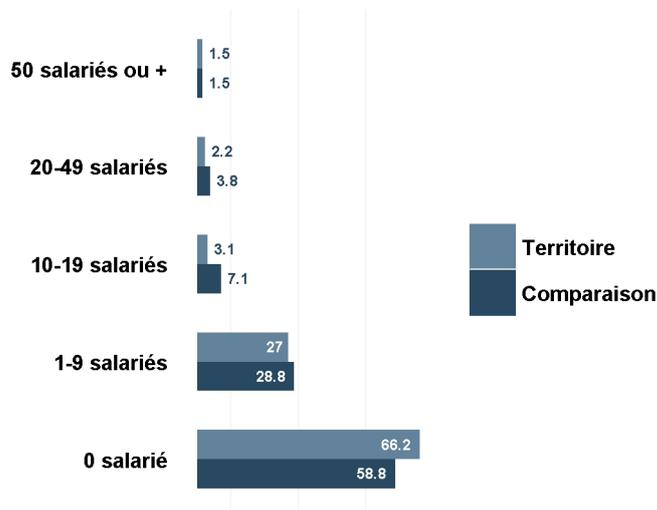
CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014 (en %)



Champ : ensemble des activités ; Source : Insee, CLAP

Caractéristiques des entreprises et des établissements

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2014 (en %)



Champ : ensemble des activités ; Source : Insee, CLAP

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2014

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	396	100.0	2 059	100.0
Sphère non présenteielle	202	51.0	1 210	58.8
dont domaine public	1	0.3	25	1.2
Sphère présenteielle	194	49.0	849	41.2
dont domaine public	11	2.8	313	15.2

Champ : ensemble des activités ; Source : Insee, CLAP

CLAP = Connaissance locale de l'appareil productif

Tourisme

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2016

	Hôtels	Chambres
Ensemble	1	94
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	1	94
5 étoiles	0	0
Non étoilé	0	0

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux de tourisme (CRT) et la DGE.

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2016

	Terrains	Emplacements
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non étoilé	0	0

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux de tourisme (CRT) et la DGE.

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2016

	Hébergement	Nombre de places lit
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme - Résidence hôtelière	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Autres hébergements collectifs de tourisme	0	0

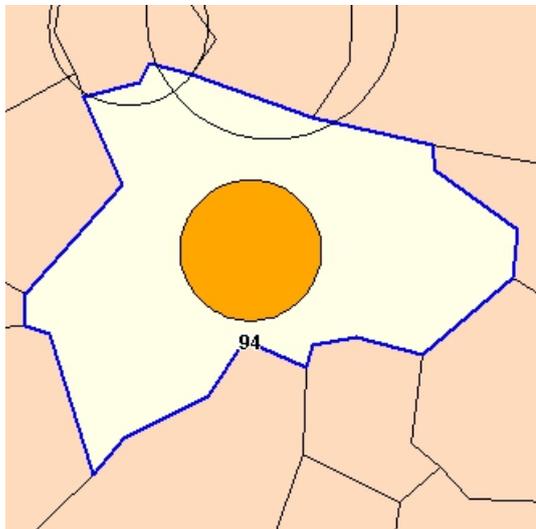
Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux de tourisme (CRT) et la DGE.

RP = Recensement de la population

Tourisme

Nombre de chambres

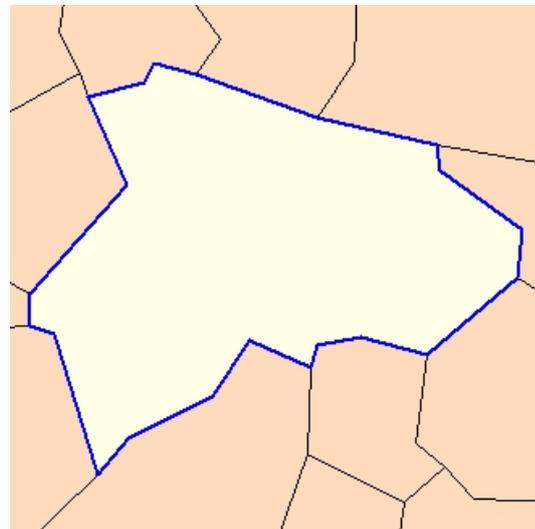
dans les hôtels classés au 1er janvier 2016



Source : Insee, Direction du tourisme - hébergement touristique © IGN - Insee 2017

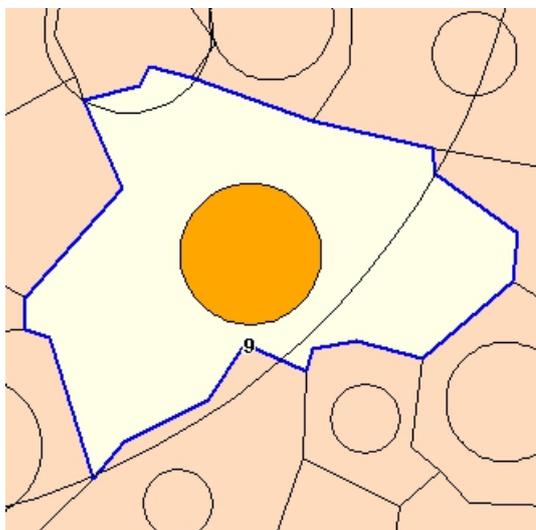
Nombre d'emplacements de camping

au 1er janvier 2016



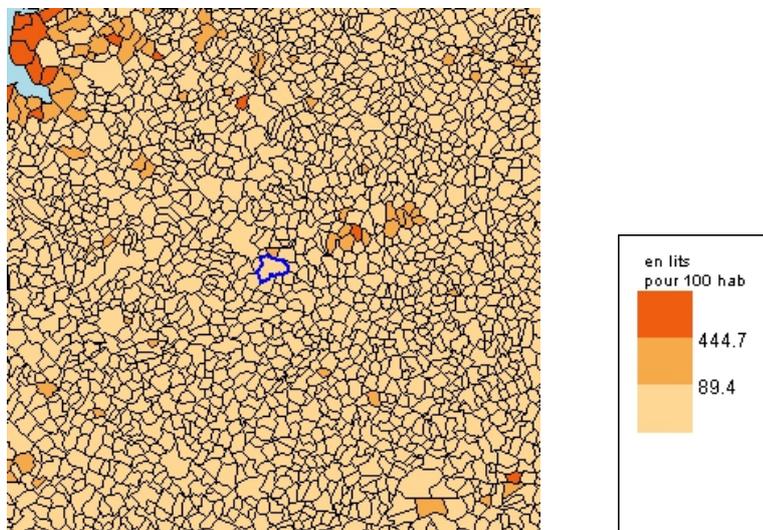
Source : Insee, Direction du tourisme - hébergement touristique © IGN - Insee 2017

Nombre de Résidences secondaires en 2013



Source : Insee, RP 2013-exploitation principale © IGN - Insee 2017

Capacité touristique totale pour 100 hab (1)



Source : Insee, Direction du tourisme - hébergement touristique © IGN - Insee 2017

Territoire : 7.4 lits pour 100 hab

Zone de comparaison : 29.9 lits pour 100 hab

(1) La capacité touristique est calculée en nombre de lits, en multipliant le nombre de chambres d'hôtels par 2, le nombre d'emplacements de campings par 3, et le nombre de résidences secondaires par 5, le tout rapporté à la population.



Liste des communes

80131 Boves

Sujet : [INTERNET] Révision POS de Boves

De : "> BIENAIME Yann (par Internet)" <yann.bienaime@onf.fr>

Date : 28/07/2017 17:36

Pour : "ddtm-sap@somme.gouv.fr" <ddtm-sap@somme.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre courrier en date du 31/05/2017, je tiens à porter à votre connaissance que le Bois de FAUTIMON, d'une surface de 27 ha 22a, parcelle cadastrale AN36, sur le canton de Fau Timon, relève du régime forestier dont le plan de gestion, dit d' « Aménagement Forestier » a été récemment révisé pour la période 2015/2034.

Cet espace relève donc des mesures de protection prévues par le Code Forestier.

Bien cordialement



Yann Bienaime

UT Somme
Responsable d'Unité Territoriale
MF de Beauvoir
96 place des Templiers
80150 FOREST L'ABBAYE
03 22 28 31 62 - 06 20 01 16 89
yann.bienaime@onf.fr



PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme
Direction des Affaires Juridiques et de
l'Administration Locale
Bureau de l'Administration Générale
et de l'Etat Public

Amiens, le 17 SEP. 2010

DAJAL/BAGUP/CL
Affaire suivie par Catherine LORIDAN
☎ 03 22 97 83 88
catherine.loridan@somme.gouv.fr

Le préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme

a

Monsieur le maire de BOVES

- Objet :** Information de la commune sur les risques générés par les installations de la société NORIAP à BOVES.
- P.J :** Annexe concernant les éléments relatifs au porter à connaissance sur les risques technologiques liés au stockage de céréales

La Société NORIAP exploite sur le territoire de votre commune des installations de stockage de céréales soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette exploitation m'a remis, comme la réglementation l'exige, une étude de dangers et une tierce expertise a été réalisée. Cette étude et cette expertise ont permis de prendre, par arrêté préfectoral joint au présent courrier, sous forme de prescriptions complémentaires, les mesures de protection et de prévention nécessaires, en vue d'éviter tout risque d'incident.

Il me revient de vous informer de l'étendue des risques liés aux activités de cette exploitation qui sont susceptibles, en cas d'accident de générer des effets au delà des limites de propriété de l'établissement. Vous trouverez en annexe, la cartographie des risques générés par cette exploitation ainsi que les recommandations d'urbanisme associées.

Il conviendra de prendre en compte ces informations lors des prochaines décisions relatives à l'occupation ou l'utilisation des sols

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Christian RIGUET

**PORTER A CONNAISSANCE SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES
LIES AUX STOCKAGES DE CEREALES
EXPLOITES PAR LA SOCIETE NORIAP A BOVES**

Comme le prévoit la circulaire DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 4 mai 2007 relative au porter à la connaissance « risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées, l'inspection des installations classées informe Monsieur le Préfet de la Somme des zones d'effets susceptibles d'être générées par les stockages de céréales exploités par la société NORIAP à Boves. Cette installation est une installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation pour son stockage de céréales.

Connaissance des aléas technologiques

Compte tenu de la mise en place des mesures de maîtrise des risques, proposées dans l'étude de dangers, l'exploitant a défini des zones d'effets susceptibles d'être générés par l'exploitation de ce silo. Dans son étude des dangers, il a déterminé les zones d'effets suivantes

Zones forfaitaires

L'article 6 de l'arrêté du 29 mars 2004 prévoit que la délivrance de l'autorisation d'exploiter un silo est subordonnée à l'éloignement des capacités de stockage (à l'exception des boisseaux visés par l'article 1^{er} de l'arrêté du 29 mars 2004) et des tours de manutention :

- par rapport aux habitations, aux immeubles occupés par des tiers, aux immeubles de grande hauteur, aux établissements recevant du public, aux voies de communication dont le débit est supérieur à 2 000 véhicules par jour, aux voies ferrées sur lesquelles circulent plus de 30 trains de voyageurs par jour, ainsi qu'aux zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers. Cette distance est alors au moins égale à 1,5 fois la hauteur des capacités de stockage et des tours de manutention sans être inférieure à une distance minimale. Cette distance minimale est de 25 m pour les silos plats et de 50 m pour les silos verticaux.

- par rapport aux voies ferrées sur lesquelles circulent moins de 30 trains de voyageurs par jour et aux voies de communication dont le débit est inférieur à 2 000 véhicules par jour (sauf les voies de desserte de l'établissement). Cette distance est au moins égale à 10 m pour les silos plats et à 25 m pour les silos verticaux.

Il convient donc de ne pas autoriser dans ces zones de nouvelles constructions contraires avec la définition des zones précitées.

	Type	Hauteur des cellules	Hauteur tour manutention	AM 29/03/04 Article 6 1 ^{er} alinéa	AM 29/03/04 Article 6 2 ^{ème} alinéa
Silo 1 Capacité totale de stockage 1 755 m ³ (blé, pois, avoine)	vertical	17,75 m au faitage	23,8 m	50 m	25 m
Silo 2 Capacité totale de stockage 7 488 m ³ (blé, pois, avoine, orge et colza)	vertical	21 m (phénix) 19 m (béton)	23,75 m	50m	25m
Silo 3 Capacité totale de stockage 11 290 m ³ (blé, pois, avoine, orge et colza)	Vertical	13 m (béton) 18,9 m (phénix)	Pas de tour	50m	25m

Récapitulatif des zones forfaitaires

Silo 2				
Explosion primaire Cellule béton	54 m	23 m	3m	NA
Explosion primaire Cellule Phoenix	35 m	35 m	NA	NA
Explosion primaire du niveau -3.2m de la tour de manutention sous réserve de mise en place de surfaces d'évents supplémentaires	58 m	26 m	NA	NA
Explosion primaire du niveau +11.2 de la tour de manutention	28 m	8 m	NA	NA
Explosion primaire Salle sur cellule et niveau +14.15 de la tour de manutention	61 m	26 m	NA	NA
Explosion primaire du niveau +18.75 de la tour de manutention	32 m	3 m	NA	NA
Silo 3				
Cellules béton	62 m	28 m	NA	NA
Cellules Phoenix	37m	37 m	NA	NA

La signification des effets est la suivante :

- seuil des effets indirects (20 mbar) = seuil des destructions significatives de vitres
- seuil des effets irréversibles (50 mbar) = zone des dangers significatifs pour la vie humaine.
- seuil des effets létaux (140 mbar) = zone des dangers graves pour la vie humaine.
- seuil des effets létaux significatifs (200 mbar) = zone des dangers très graves pour la vie humaine.

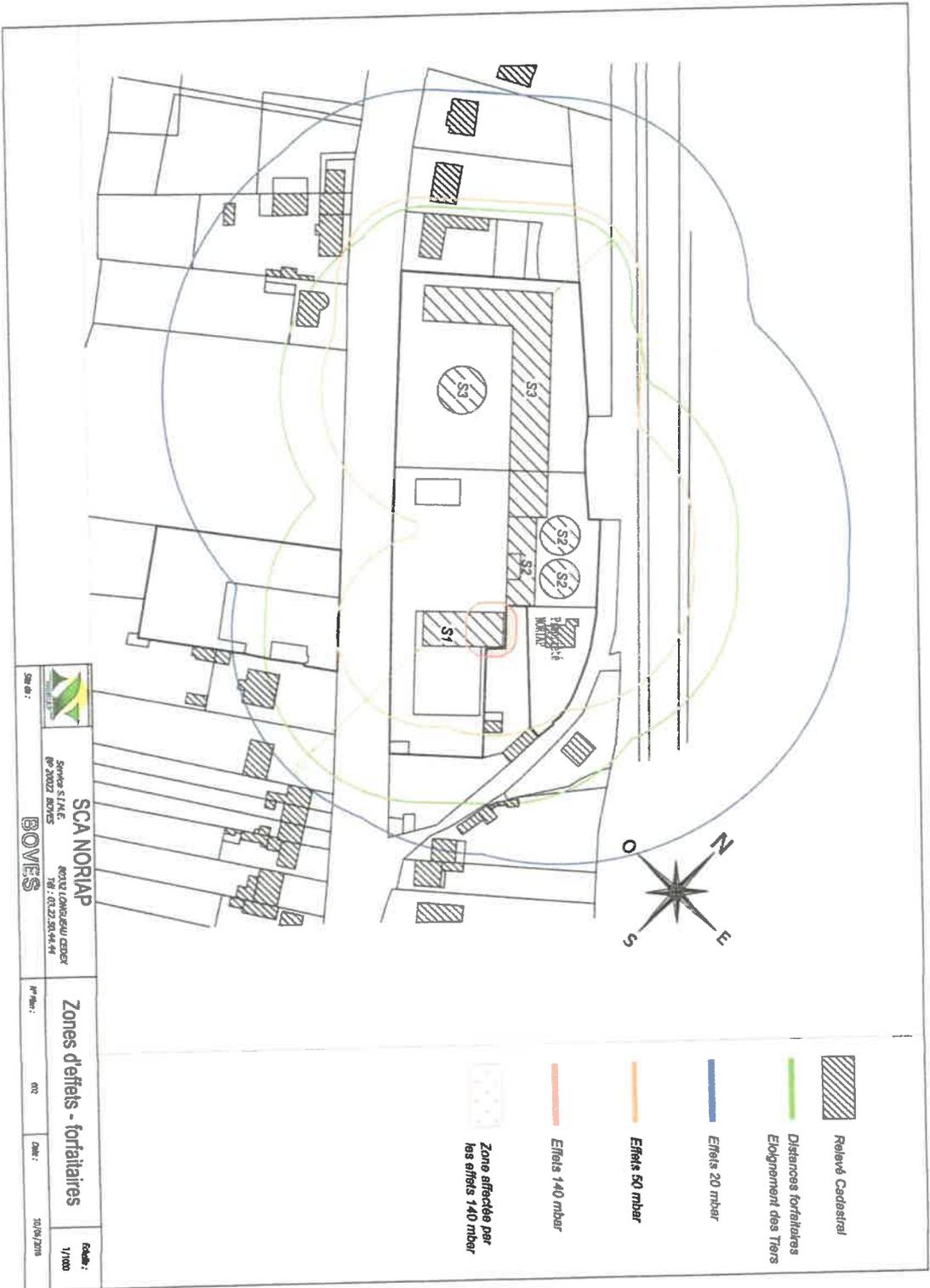
NA : Non atteint

Nota : compte tenu des incertitudes liées à l'évaluation des risques et à la délimitation des distances d'effet qu'elles engendrent, il convient de rappeler que des dommages aux biens et aux personnes ne peuvent être totalement exclus au-delà des différents périmètres définis et qu'ainsi, il convient d'être vigilant et prudent sur les projets en limite de zone d'exposition aux risques et d'éloigner autant que possible les projets importants ou sensibles.

Conclusion

Il convient de ne pas autoriser dans les zones forfaitaires et les zones d'effets (ELS, EL, IRR) représentées sur le plan joint en annexe à ce courrier, toute nouvelle construction contraire avec la définition des zones définies à l'article 6 de l'Arrêté ministériel du 29/03/2004 :

Les constructions nouvelles suivantes sont interdites : habitations, immeubles occupés par des tiers, immeubles de grande hauteur, établissements recevant du public, voies de communication, voies ferrées, zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers.
Pour les effets indirects il conviendra d'introduire dans les règles d'urbanisme les dispositions imposant aux constructions l'adaptation aux effets de surpression




SCA NORIAP
 Service S.I.M.E
 BP 20022 BOVES
 ROUTE LONGUEAU CENEV
 TEL : 01.27.58.44.44

Zones d'effets - forçaitaires
 Echelle : 1/1000
 Date : 30/04/2018

-  Relief Cadastrel
-  Distances forçaitaires
-  Eloignement des Tiers
-  Effets 20 mbar
-  Effets 50 mbar
-  Effets 140 mbar
-  Zone affectée par les effets 140 mbar

RESERVE NATURELLE NATIONALE

Textes applicables

- Code de l'Environnement : art. L.332-1 à L. 332-10 et L.332-13 à L.332-27 ; art. R.242-1 à R.242-25 et R.242-36 à R.242-49
- Circulaires du 19 février 1986 et du 2 novembre 1987
- Circulaire n°95-47 du 28 mars 1995 relative aux plans de gestion écologique des réserves naturelles
- Circulaire n°97-1 du 7 octobre 1997 relative à la désignation et aux missions des organismes gestionnaires.

Objectifs

Cette mesure de protection s'applique sur des parties du territoire d'une ou plusieurs communes dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou le milieu naturel présentent une qualité exceptionnelle. Les objectifs sont limitativement énumérés par la loi :

- préservation d'espèces animales ou végétales ou de leurs habitats en voie de disparition
- reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats
- conservation des jardins botaniques et arboretums constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables
- préservation de biotopes et de formations géologiques ou spéléologiques remarquables
- préservation ou constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage
- études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances
- préservation des sites présentant un intérêt particulier pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines.

En 2003, les 153 réserves naturelles couvrent 1% du territoire national.

Procédure

- A l'initiative du ministre chargé de la protection de la nature qui peut être saisi par tout organisme ou particulier
- Un dossier scientifique et un projet de réglementation sont soumis à l'avis du comité permanent du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) avant le début des consultations locales conduites par le préfet.
- Enquête publique (sauf accords écrits des propriétaires et ayants droits).
- A tout stade de la procédure, le ministre peut notifier aux propriétaires intéressés son intention de procéder au classement, ce qui permet d'éviter toute modification de l'état des lieux pendant un délai de 12 mois, renouvelable une fois.
- Avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages et avis des collectivités locales
- Avis du CNPN et des ministères concernés
- Décret en Conseil d'Etat ou décret simple en cas d'accord de tous les propriétaires
- Publication au JO, au bureau des hypothèques, dans deux journaux locaux et notification aux propriétaires

Suivi

- * Un comité consultatif est mis en place auprès du préfet afin de définir la politique de gestion de la réserve
- * L'autorité administrative confie la gestion par convention à un établissement public, une association, une fondation, une collectivité territoriale ou le propriétaire.
- * Un plan de gestion quinquennal est établi dans chaque réserve. Il sert de guide pour conduire les actions de gestion des milieux naturels, de préservation des espèces et de sensibilisation du public.
- * la gestion de la réserve bénéficie de subvention d'Etat. Peut ainsi être notamment envisagé le recrutement d'un personnel chargé de la gestion, de la surveillance, de l'entretien, du suivi scientifique et de l'accueil sur la réserve. Des co-financements locaux et des autofinancements peuvent concourir à ces actions. Il est opportun que le personnel soit commissionné et assermenté.
- * Des sanctions sont prévues en cas de non respect de la réglementation.

RESERVE NATURELLE NATIONALE

Effets du classement

Toute action susceptible de nuire au développement de la flore et de la faune ou d'entraîner la dégradation des biotopes et du milieu naturel concerné peut être réglementée ou interdite.

L'effet du classement suit le territoire concerné en quelque main qu'il passe.

Les servitudes créées par le décret peuvent entraîner une indemnisation des propriétaires.

La réglementation doit tenir compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes si elles sont compatibles avec les nécessités de la protection.

Prise en compte dans un dossier d'aménagement

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

Cette information est systématiquement communiquée par les services de l'Etat aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale lors de tout plan, programme ou projet.

Toute modification ou destruction du milieu est interdite sur le territoire d'une réserve naturelle. Dans le cas où le projet est (partiellement ou totalement) inclus dans le territoire d'une réserve naturelle, le maître d'ouvrage doit donc obtenir au préalable une autorisation ministérielle après passage en commission départementale des sites. Cette autorisation est nécessaire à l'instruction du dossier.

Espaces concernés en Picardie

La Picardie compte 5 réserves naturelles nationales :

<i>Intitulé</i>	<i>Communes</i>	<i>Département</i>	<i>Superficie</i>	<i>Dates de création</i>
Etang Saint-Ladre	Boves	Somme	13 ha	11 septembre 1979
Marais d'Isle	Saint-Quentin, Rouvroy	Aisne	48 ha	5 octobre 1981
Baie de Somme	Saint-Quentin-en-Tourmont	Somme	2 959 ha	21 mars 1994
Landes de Versigny	Versigny	Aisne	92 ha	10 mai 1995
Marais de Vesles-et-Caumont	Vesles-et-Caumont	Aisne	109 ha	2 avril 1997

